

Démographie structurelle des entreprises et des établissements

Document de travail

N°2024-25



Emmanuel Morello
Corentin Plouhinec



Institut National de la Statistique et des Études Économiques

Document de travail N°2024-25

Démographie structurelle des entreprises et des établissements

Division Infrastructures et Répertoires Statistiques

décembre 2024

*Série des documents de travail
de la Direction des Statistiques d'Entreprises*

*Ces documents de travail ne reflètent pas la position de l'Insee, et n'engagent que leurs auteurs.
Working papers do not reflect the position of INSEE, but only their author's views.*

Institut national de la statistique et des études économiques

Directeur de la publication : Jean-Luc Tavernier

Direction générale : 88, avenue Verdier – 92541 MONTRouGE Cedex

Téléphone : 01.87.69.50.00

Adresse internet : <https://insee.fr>

© Insee 2024

Table des matières

Introduction.....	3
I Comment dénombrer les unités légales et les établissements réellement actifs ?.....	4
A Le répertoire Sirene, à la source de la démographie d'entreprises.....	4
B Le champ de la démographie d'entreprises, déterminé par le répertoire statistique Sirius.....	5
1 Le champ sectoriel et géographique.....	5
2 Les unités marchandes et productives.....	6
Les unités productives.....	6
Les unités marchandes.....	7
Mise en œuvre pratique.....	7
C Quelles entreprises considérer comme actives ?.....	9
1 Définition européenne des « entreprises actives ».....	10
2 Mise en œuvre de cette définition pour déterminer le caractère actif des unités légales.....	11
Entreprises individuelles relevant du régime du micro-entrepreneur.....	12
Sociétés ou entreprises individuelles ne relevant ni du régime micro-fiscal, ni du régime du micro-entrepreneur.....	12
Entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs relevant du régime micro-fiscal.....	13
Autres critères d'activité.....	14
3 Caractère actif des établissements et des unités statistiques « entreprise ».....	15
D Sources utilisées.....	16
E Dénombrements d'unités légales, d'établissements et d'entreprises économiquement actives.....	18
II Décrire la dynamique des stocks d'unités légales et d'établissements.....	20
A Une première équation démographique.....	20
B Mesure des « créations » et des « cessations ».....	20
C Les différents types d'événements démographiques.....	21
1 Créations et cessations économiques.....	21
2 Réactivations et désactivations.....	22
3 Créations et cessations par reprise (ou par restructuration) et par transfert.....	22
4 Entrées et sorties de champ.....	24
5 Autres créations et cessations.....	24
D Les équations démographiques des unités légales et des établissements sur la période 2014-2022.....	24
E Équation démographique sur un champ « cible ».....	26
F Comparaison avec le suivi conjoncturel des créations d'entreprises et des défaillances.....	28
1 Comparaison des créations économiques et des créations décomptées dans le suivi mensuel des créations d'entreprises.....	28
2 Comparaison entre les cessations économiques et les défaillances.....	29
G Disponibilités des données.....	30
III Evolution du nombre d'unités légales économiquement actives entre 2014 et 2022.....	31
IV Evolution du nombre d'établissements dans l'industrie manufacturière sur la période récente.....	41
V Bibliographie et fondements juridiques.....	47

Introduction

La démographie des entreprises a pour objectif d'éclairer sur la dynamique du tissu productif d'un pays ou d'un territoire. Elle vise à rendre compte des caractéristiques de la population d'entreprises actives sur ce pays ou ce territoire, en termes de type d'entreprises (entreprise individuelle ou société), de secteur d'activité, de taille d'effectif, etc. Elle permet également d'en expliquer les dynamiques, en dénombrant les créations, les cessations, et les autres formes d'entrées ou de sorties de la population d'intérêt.

On distingue généralement deux volets en matière de démographie d'entreprises : la démographie conjoncturelle, qui s'intéresse aux décomptes mensuels ou trimestriels des créations et des défaillances d'entreprises, et la démographie structurelle, qui se concentre sur les stocks d'entreprises actives au cours de l'année, et cherche à en expliquer les évolutions au moyen de concepts spécifiques de créations et de cessations d'entreprises.

Depuis quelques années, le dispositif d'observation de la démographie d'entreprises à l'Insee a grandement évolué, l'ancien [Répertoire des entreprises et des établissements](#) (REE) ayant été remplacé par le dispositif SIDE, ou [Système d'information sur la démographie d'entreprises](#). Le dispositif SIDE est entré en fonction, début 2022, pour la production des statistiques mensuelles et trimestrielles de créations d'entreprises, à l'occasion de la parution de l'[Informations Rapides sur les créations d'entreprises de janvier 2022](#).

Depuis 2024, selon une méthodologie totalement renouvelée, le dispositif SIDE est employé pour la production des statistiques de démographie structurelle. Les stocks d'unités légales et d'établissements économiquement actifs ont ainsi été recalculés sur la période 2014-2021 et diffusés dans l'[Insee Résultats sur les stocks d'unités légales et d'établissements économiquement actifs](#), paru en mars 2024.

Le présent document de travail vise à exposer les concepts et la méthodologie employés pour la production des statistiques structurelles de démographie d'entreprises. Dans sa première partie, il présente les concepts qui sont au centre de la démographie structurelle d'entreprise : en premier lieu, le champ de la statistique d'entreprises, qui définit la population des unités légales ou établissements immatriculés à Sirene réputés relever du domaine des entreprises, et en second lieu, les critères d'activité employés pour déterminer si une unité légale, un établissement, ou une entreprise (au sens de l'unité statistique) est « économiquement » actif.

Dans une seconde partie, ce document présente la méthodologie employée pour expliquer les évolutions de stocks d'une année sur l'autre. Ce faisant, il introduit les concepts de créations économiques et de cessations économiques, spécifiques à la démographie structurelle. Les troisième et quatrième parties appliquent ces concepts pour décrire l'évolution du stock d'unités légales économiquement actives entre 2014 et 2022 et celle du stock d'établissements relevant du secteur manufacturier entre 2014 et 2022.

I Comment dénombrer les unités légales et les établissements réellement actifs ?

L'objectif premier de la démographie d'entreprises est d'établir un dénombrement des entreprises actives en France. Cette opération, qui repose sur des sources administratives, est plus complexe qu'il n'y paraît. Elle nécessite de répondre à deux questions centrales : parmi les unités immatriculées dans le répertoire Sirene, lesquelles peuvent être considérées comme des « entreprises » ? Au sein de ces unités, lesquelles sont réellement actives ?

Cette partie commence par délimiter le champ de la statistique d'entreprises. Celui-ci est défini par réductions et exclusions successives en partant d'un champ initial, constitué de l'ensemble des unités légales et établissements inscrits et actifs administrativement au répertoire Sirene. Dans un deuxième temps, sont définis les critères d'activité employés pour déterminer le caractère actif des unités légales et des établissements. Ceci permet d'aboutir au décompte des unités légales et établissements (et des entreprises) dits « économiquement actifs » relevant du champ de la statistique d'entreprises.

A Le répertoire Sirene, à la source de la démographie d'entreprises

Géré par l'Insee depuis plus de 50 ans et recensant toutes les unités légales et établissements implantés sur le territoire national, le répertoire national d'identification des entreprises et des établissements est à la source d'une grande partie des statistiques d'entreprises à l'Insee, et en particulier des statistiques de démographie d'entreprises.

Créé par décret en 1973, le répertoire Sirene identifie toutes les unités légales et les établissements implantés en France et leur attribue un numéro d'identification unique : le numéro Siren pour les unités légales et le numéro Siret pour les établissements, qui sont largement utilisés par l'administration et par les entreprises. En outre, le répertoire Sirene affecte à chaque unité légale et à chacun de ses établissements un code, correspondant à son activité principale exercée : l'APEN pour les unités légales et l'APET pour les établissements.

L'inscription au répertoire Sirene concerne les unités légales et établissements implantés en France (métropole, DOM, COM et collectivités territoriales à statut particulier), y compris les unités de droit étranger ayant un établissement en France. Toutes les catégories juridiques d'entreprises¹ sont concernées : personnes physiques et morales de droit privé, ainsi que les personnes morales de droit public et les associations lorsqu'elles sont employeuses, assujetties à la TVA ou qu'elles font une demande de subvention.

Par son champ très vaste et son utilisation au quotidien par les entreprises et l'administration, ce répertoire se situe à la source du dispositif d'observation statistique des entreprises en France. Ce rôle a encore été renforcé par la diffusion en open-data (et par API) des données du répertoire, introduite par la loi pour une République numérique en 2017. Les données librement accessibles incluent en particulier l'état « administratif » des unités légales et des établissements : « actif » ou « fermé », ainsi qu'une historisation de ces états. Sont également diffusés le code d'activité

1 Cf. la [nomenclature des catégories juridiques sur le site de l'Insee](#).

principale exercée des unités légales (APEN) et celui des établissements (APET), la catégorie juridique, des données de localisation, la tranche d'effectif salarié en fin d'année.

Le répertoire Sirene et les fichiers stocks diffusés à partir de celui-ci constituent un outil simple et efficace pour dénombrer les unités légales ou établissements actifs « administrativement » au répertoire. Ainsi, selon ce répertoire, 13 millions d'unités légales (ayant au moins un établissement actif) ont été actives, d'un point de vue administratif, au cours de l'année 2021 et 14,8 millions d'établissements (cf. figure 1).

B Le champ de la démographie d'entreprises, déterminé par le répertoire statistique Sirus

Toutes les unités légales et établissements enregistrés au répertoire Sirene n'intéressent pas la démographie d'entreprises. Le champ de la démographie d'entreprises est limité à certains secteurs d'activité et aux unités légales et établissements localisés en France métropolitaine et dans les DOM. Il est aussi restreint aux unités dites marchandes et productives ou considérées appartenir à la sphère des entreprises, les caractères « marchand » et « producteur » étant établis par le répertoire statistique Sirus.

1 Le champ sectoriel et géographique

Le champ sectoriel de la démographie d'entreprises couvre les secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce et des services. Il exclut donc le secteur agricole (agriculture, sylviculture et pêche), pourtant productif, ainsi que plusieurs activités, qui ne sont généralement pas exercées par des entreprises. Il s'agit des activités de l'« administration publique », des « activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre » et des « activités extra-territoriales » (sections O, T et U de la Nomenclature d'activités française).

Le champ sectoriel de la démographie d'entreprises est ainsi constitué des sections B à N et P à S de la nomenclature d'activité NAF Rev. 2. C'est également celui des statistiques européennes sur les entreprises : les statistiques structurelles sur les entreprises (*Structural Business Statistics*, ou SBS), produites en France par le dispositif Esane, complété par des données de la Banque de France pour le secteur des activités financières et d'assurance, et celles sur la démographie d'entreprises (*Business Demography*, ou BD), qui sont régies par le règlement d'exécution (UE) 2020/1197 de la Commission².

Comme pour le dispositif Esane, le champ géographique de la démographie d'entreprises est constitué de la France métropolitaine et des DOM, y compris Mayotte.

Selon la base Sirene, sur les 13,0 millions d'unités légales actives du point de vue administratif, 11,9 millions d'unités légales appartiennent au champ géographique et sectoriel de la démographie d'entreprises, 0,8 million relevant du secteur agricole et 0,2 million étant localisées à l'étranger (cf. figure 1).

Figure 1 – Dénombrements des unités légales et établissements ayant été administrativement actifs dans Sirene au cours de l'année 2021

2 La division « 94 – Activités des organisations associatives » est toutefois explicitement exclu du champ de ce règlement.

<i>En millions</i>	Unités légales	Établissements
Administrativement actifs dans Sirene	13,0	14,8
<i>dont ne relevant pas du champ sectoriel et géographique de la démographie d'entreprises :</i>		
- relevant des secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	0,8	0,8
- relevant des secteurs de l'administration publique, des activités extra-territoriales, ou sans secteur d'affectation	0,1	0,1
- localisés à l'étranger	0,2	0,2
Administrativement actifs dans Sirene et appartenant aux champs sectoriel et géographique de la démographie d'entreprises	11,9	13,7

Source : Sirene Open data.

2 Les unités marchandes et productives

La démographie d'entreprises ne s'intéresse pas à toutes les unités immatriculées dans Sirene, même administrativement actives et relevant du champ sectoriel ou géographique de la démographie d'entreprises. En effet, un nombre conséquent d'unités sont immatriculées au répertoire Sirene pour remplir des obligations administratives ou fiscales, sans avoir une réelle consistance économique. De telles unités ne sont pas considérées comme pertinentes pour les statistiques d'entreprises et sont donc exclues du champ statistique. Il s'agit notamment de sociétés civiles immobilières « familiales », de « loueurs de meublés non professionnels », d'associations non employeuses, etc.

Afin de délimiter le champ des unités légales pertinentes pour les statistiques d'entreprises, deux concepts sont employés : le caractère productif et le caractère marchand des unités légales. Le champ, dit le champ de la statistique d'entreprises, est ainsi constitué des unités à la fois productives et marchandes. Il est partagé avec le dispositif Esane (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises), en charge de la production des statistiques structurelles d'entreprises (chiffres d'affaires, valeur ajoutée, etc.). Le champ marchand et productif correspond en outre à celui des « market producers » prévu par le règlement sur les statistiques d'entreprises (EBS).

Les unités productives

Une unité est « productive » si elle produit des biens ou des services. Cela recouvre deux situations :

1. L'unité exploite des moyens de production lui appartenant ou non pour produire des biens et services sur un marché ; elle est dite « exploitante ».
2. L'unité ne produit pas directement des biens ou services sur un marché, mais met à disposition d'une autre unité productive des moyens de production (salariés ou non salariés, fonds de commerce ou immobilisations). Cette unité, bien que non exploitante, est considérée comme productive.

Les unités qui ne relèvent pas de l'une ou l'autre de ces situations ne sont pas considérées comme productives.

Les unités marchandes

Une unité « marchande » est une unité qui retire au moins 50 % de ses ressources de la vente de biens et services sur un marché³. Le caractère marchand est défini à partir du secteur institutionnel : les secteurs institutionnels considérés comme « marchands » sont les sociétés non financières (S11), les institutions financières et monétaires (S12), les entrepreneurs individuels non financiers (S14AA) et les entrepreneurs individuels financiers (S14AF). À l'inverse, les administrations publiques (S13), les ménages (S14B), les institutions sans but lucratif au service des ménages (S15) et les organisations extraterritoriales (S2) ne sont pas considérés comme relevant du champ « marchand ».

Mise en œuvre pratique

En pratique, la détermination des caractères « marchand » et « productif » des unités est effectuée par le répertoire statistique Sirius, principalement en fonction de la catégorie juridique des unités légales et de leur secteur d'activité. En tant que pendant statistique du répertoire Sirene (Hachid et Leclair, 2022), le répertoire statistique Sirius (cf. encadré) est l'outil adéquat pour délimiter le champ de la statistique d'entreprises.

La règle d'affectation au champ marchand et producteur prévoit par exemple que toutes les unités dont la catégorie juridique relève de l'administration de l'État (catégorie juridique commençant par 71) ou des collectivités territoriales (code 72) soient considérées non-marchandes ; elle établit également que les entreprises individuelles (catégorie juridique commençant par 1) pratiquant une activité de location de logements (secteur d'activité 6820A de la NAF Rev. 2) exercent une activité de ménages purs et sont classées comme non productives. En plus de la catégorie juridique et du secteur d'activité, il est tenu compte, dans certains cas⁴, du caractère employeur ou non des unités légales.

Le répertoire Sirius définit le caractère marchand et productif au niveau de l'unité légale. Le caractère marchand et productif s'applique de façon descendante à tous les établissements des unités légales : ceux-ci sont considérés marchands et productifs, dès lors que leur unité légale d'appartenance l'est.

L'application du champ marchand et productif conduit à délimiter un ensemble de 8,1 millions d'unités légales et 9,7 millions d'établissements en 2021. En sont exclus environ 3,8 millions d'unités légales et 4 millions d'établissements, administrativement actifs dans Sirene en 2021 et appartenant au champ sectoriel et géographique de la démographie d'entreprises (cf. figure 2), mais qui ne sont pas marchands et productifs. En particulier, 1,6 millions de sociétés civiles immobilières

3 Le manuel European Business statistics (2021) précise : « The idea of economically significant prices is an important criterion for distinguishing the market from the non-market. ESA 2010 paragraph 3.19 defines economically significant prices as prices with a substantial effect on the amounts of products that producers are willing to supply and the amounts of products that purchasers wish to acquire. Such prices arise when both of the following conditions apply:

- the producer has an incentive to adjust supply, either with the goal of making a profit in the long run or, at a minimum, of covering capital and other costs;
- consumers have the freedom to purchase or refrain from purchasing, and they make the choice on the basis of the prices charged.

Economically significant prices are checked using the 50 % criterion: the unit has to cover at least half its costs by sales over several years. »

4 Principalement pour les associations.

sont exclues du champ, 1,0 millions d'associations et environ 0,5 million d'entrepreneurs individuels ayant une activité de location de logement.

Figure 2 – Passage au champ marchand et productif (année 2021)

<i>En millions</i>	Unités légales	Établissements
Administrativement actifs dans Sirene et appartenant aux champs sectoriel et géographique de la démographie d'entreprises	11,9	13,7
<i>dont unités n'appartenant pas au champ marchand et productif:</i>		
<i>Entrepreneurs individuels ayant une activité de location de logements (6820A)</i>	<i>0,5</i>	<i>0,7</i>
<i>Indivisions entre personnes physiques avec une activité de location de logements (6820A) ou de location de terrains et d'autres biens immobiliers (6820B)</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>
<i>Sociétés civiles immobilières avec une activité de location de logements (6820A), de location de terrains et d'autres biens immobiliers (6820B) ou d'administration d'immeubles et autres biens immobiliers (6832A)</i>	<i>1,6</i>	<i>1,7</i>
<i>Diverses autres sociétés civiles avec une activité immobilière (6820A, 6820B ou 6832A), groupements fonciers agricoles et sociétés civiles de moyens</i>	<i>0,3</i>	<i>0,3</i>
<i>Associations déclarées et associations de droit local</i>	<i>1,0</i>	<i>1,1</i>
<i>Syndicats de copropriété</i>	<i>0,2</i>	<i>0,2</i>
<i>Autres unités qui ne sont pas marchandes et productives</i>	<i>≈ 0,1</i>	<i>≈ 0,1</i>
Administrativement actifs dans Sirene, marchands et productifs, et appartenant aux champs sectoriel et géographique de la démographie d'entreprises	8,1	9,7

Source : Sirene Open data, Sirius.

Le répertoire statistique Sirius

Le répertoire des unités statistiques Sirius se place comme le complément statistique du Système informatique pour le répertoire des entreprises et de leurs établissements (Sirene) ; il vise à constituer un répertoire de référence pour l'ensemble des productions statistiques sur les entreprises de l'Insee. C'est en particulier ce répertoire qui établit le champ de la statistique d'entreprises, en déterminant, pour chaque entreprise, si elle relève du secteur marchand ou non et si elle est productive ou non.

Le répertoire Sirius recense à la fois les unités légales et les établissements, mais aussi les unités « statistiques », telles que les entreprises profilées, qui sont des combinaisons d'unités légales constituant une unité organisationnelle de production de biens et de services et jouissant d'une certaine autonomie de décision, ou les groupes de sociétés.

Enfin, il rassemble, pour chaque unité, des informations statistiques provenant de sources diverses, telles que l'activité principale exercée, la catégorie juridique, le chiffre d'affaires, l'effectif salarié.

Sirus a pour objectif :

- la mise en commun des unités statistiques ;
- la gestion d'informations statistiques liées aux entreprises ;
- la mesure de la charge statistique pesant sur les entreprises (le temps passé par les entreprises répondant à des enquêtes du système statistique public à remplir les questionnaires).

C Quelles entreprises considérer comme actives ?

Les parties précédentes ont permis de délimiter les unités légales et les établissements enregistrés dans Sirene intéressant la démographie d'entreprises, c'est-à-dire localisés en France, appartenant aux secteurs d'activité couverts par la démographie d'entreprises et relevant d'activités marchandes et productives.

Sur la base de ce champ, on peut estimer le nombre d'unités légales ayant été administrativement actives en France en 2021 à 8,1 millions d'unités légales et le nombre d'établissements à 9,7 millions d'établissements (cf. figure 2). Ce dénombrement se base sur l'état administratif des unités au répertoire Sirene : une unité légale ou un établissement enregistré au répertoire considéré comme actif tant qu'aucune cessation n'a été signalée au répertoire Sirene.

L'utilisation d'un critère d'activité « administratif » pose toutefois un certain nombre de difficultés du point de vue de la démographie d'entreprises.

En effet, si l'obligation qui pèse sur chaque entreprise de s'immatriculer au répertoire Sirene permet en principe de connaître rapidement les nouvelles unités créées, les cessations d'activité ne sont pas connues aussi rapidement. De fait, de nombreuses unités actives du point de vue administratif ont en réalité cessé toute activité économique, parfois depuis longtemps.

Le dénombrement des unités administrativement actives au répertoire conduit donc à surestimer le nombre d'entreprises actives. Il ne permet pas de suivre précisément la dynamique des stocks d'entreprises dans un secteur ou un territoire. Enfin, il conduit à sous-estimer le nombre de cessations d'entreprises.

Encadré : l'ancien Répertoire des entreprises et des établissements (REE)

Le REE est l'ancien dispositif de suivi de la démographie des entreprises (unités légales) et des établissements. Les stocks d'unités légales et d'établissements ont été produits selon ce dispositif sur la période 2002 à 2020.

Le champ employé par ce dispositif était différent de celui de la statistique d'entreprises – champ marchand et productif – car il était limité aux entreprises marchandes et exploitantes. Il excluait les entreprises considérées comme « non exploitantes », c'est-à-dire mettant à disposition d'une autre unité productive des moyens de production. Ces entreprises pouvant produire de la valeur ajoutée, elles ont par la suite été intégrées au champ de la statistique d'entreprises, employé par le nouveau dispositif SIDE.

L'autre différence majeure avec le dispositif SIDE tient à la définition du caractère actif des unités légales et des établissements : le REE comptabilisait les unités légales et les établissements actifs du point de vue administratif, c'est-à-dire ceux dont la cessation n'avait pas été déclarée au répertoire Sirene. Par exception, toutefois, les unités légales relevant du régime du micro-entrepreneur étaient retirées des stocks du REE lorsqu'elles n'avaient déclaré aucun chiffre d'affaires à la caisse nationale de l'Urssaf au cours de l'année.

En raison principalement de la prise en compte d'un critère d'activité basé sur l'état administratif au répertoire Sirene, le nombre d'unités légales actives déterminé par le REE, de 5,7 millions en 2020, est nettement supérieur à celui issu du dispositif SIDE, sur la base de critères d'activité économique effective, qui est de 4,9 millions d'unités légales économiquement actives en 2020 (voir *infra*).

1 Définition européenne des « entreprises actives »

En raison des difficultés que pose l'utilisation d'un critère d'administratif d'activité, le dispositif statistique de démographie d'entreprises SIDE, dans un objectif de complémentarité aux stocks Sirene accessibles en open-data, a adopté la notion d'entreprise active définie au niveau européen, basée sur des critères d'activité économique effective au cours de l'année. Cette définition s'applique aux données de démographie d'entreprises que la France doit transmettre à Eurostat dans le cadre du règlement (UE) 2019/2152 relatif aux statistiques européennes d'entreprises.

Le règlement d'exécution (UE) 2020/1197 définit ainsi le nombre d'entreprises actives : « *Le nombre d'entreprises actives est le nombre de toutes les unités statistiques qui, à tout moment pendant la période de référence, étaient des « entreprises », telles que définies dans le règlement (CEE) 696/93 du Conseil, et étaient également actives pendant la même période de référence. Une unité statistique est considérée comme ayant été active pendant la période de référence si, au cours de ladite période, elle a soit réalisé un chiffre d'affaires net positif, soit produit des extrants, soit employé des salariés, soit effectué des investissements.* »

En outre, l'article 2 (9) du règlement 2019/2152 précise que : « *pour les besoins du cadre européen pour les répertoires statistiques d'entreprises, sont considérées comme des activités économiques : a) toute activité comprenant l'offre de biens et de services sur un marché donné ; b) les services non marchands contribuant au PIB ; et c) la détention directe et indirecte d'unités légales actives. La détention d'actifs et/ou de passifs peut également être considérée comme une activité économique.* »

La définition européenne de l'entreprise « active » vise à identifier les entreprises ayant exercé, au cours de l'année, une activité économique réelle. Cette activité est concrétisée par au moins une des conditions suivantes :

- la réalisation d'un chiffre d'affaires positif au cours de l'année ;
- l'emploi de salariés ;
- la réalisation d'une production ;
- la réalisation d'investissements, et même la détention directe ou indirecte d'une unité légale.

Cette définition n'est pas une innovation du règlement European Business Statistics : elle était déjà celle retenue par le manuel Eurostat – OECD sur les statistiques de démographie d'entreprises⁵ (EUROSTAT, 2007), et par le manuel sur les répertoires statistiques de 2010 (EUROSTAT, 2010). Cette définition de l'entreprise active est également celle retenue par l'UNECE dans les « Guidelines on the use of statistical business registers for business demography and entrepreneurship statistics »⁶ (UNECE, 2018).

Si le règlement EBS n'a pas (ou peu) modifié la définition des entreprises actives, celui-ci a sensiblement renforcé l'exigence de comparabilité entre les pays, ainsi qu'entre les domaines statistiques, notamment les statistiques de démographie d'entreprises et les statistiques structurelles d'entreprises. L'application de la définition européenne à la démographie d'entreprise a permis de réduire considérablement les écarts entre les dénombrements d'entreprises produits par la démographie d'entreprises et ceux qui pouvaient découler du dispositif ESANE.

Dans le règlement EBS, cette définition s'applique aux « entreprises », en tant qu'unité statistique, c'est-à-dire, au sens de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie et du règlement (CEE) 696/93 du Conseil, « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes ». Cette définition est effectivement appliquée, par le dispositif SIDE, pour la détermination du nombre d'entreprises actives, transmis à Eurostat. Elle est également adaptée par ce dispositif (cf. *infra*) pour produire des stocks d'unités légales et d'établissements.

Cette définition conduit à considérer les entreprises comme actives à partir du moment où elles ont une activité économique tangible et mesurable ; elle vise ainsi une plus grande comparabilité entre les pays, en limitant autant que possible l'impact, sur les dénombrements d'entreprises actives, des différentes réglementations nationales en matière d'immatriculation des entreprises ou de déclaration de leur cessation d'activité.

Cette définition implique qu'une entreprise n'est pas nécessairement comptée comme active au moment de son immatriculation ; elle ne l'est qu'à partir du moment où elle a exercé une activité économique réelle, mesurée par un chiffre d'affaires, par exemple. De même, une entreprise sera considérée inactive dès l'année où son activité économique devient nulle, même si cela se produit avant la déclaration de la cessation d'activité à l'administration.

2 Mise en œuvre de cette définition pour déterminer le caractère actif des unités légales

5 Eurostat – OECD Manual on Business Demography Statistics (2007), page 21 : « The population of active enterprises including all employers and non-employers (N) consists of all enterprises that had either turnover or employment at any time during the reference period. »

6 UNECE (United Nations Economic Commission for Europe), Guidelines on the use of statistical business registers for business demography and entrepreneurship statistics : « The starting point for derivation of business demography events, where the statistical unit is the enterprise, is the definition of the population of active enterprises. For (overall) business demography it comprises all enterprises that were active in the whole year t or in a part of year t. Being active is defined as producing goods and services (for the market) and thus having employment (at least one self-employed) or turnover. Also, units without actual turnover, but with investment activities should be considered as being active. »

L'utilisation de la définition européenne a plusieurs avantages, du point de vue de la démographie d'entreprises, par rapport l'utilisation du caractère actif des entreprises dans Sirene : elle garantit que toutes les entreprises décomptées ont eu une activité réelle au cours de l'année et permet ainsi de mieux suivre l'évolution des stocks d'entreprises. On verra qu'il est notamment possible d'en déduire une notion de « cessation économique ».

Cette définition ne peut toutefois être mise en œuvre de manière directe. En effet, plusieurs grandeurs auxquelles fait appel cette définition ne peuvent être observées pour toutes les entreprises, notamment les plus petites : le chiffre d'affaires n'est pas connu pour toutes les entreprises individuelles ; la réalisation d'investissements ne l'est pas pour la majorité des entreprises – cette grandeur est d'ailleurs absente du répertoire statistique Sirius, comme de la grande majorité des répertoires statistiques européens.

En l'absence de ces informations, il est nécessaire de recourir à une ou plusieurs informations qui permettent d'approcher cette définition tout en étant disponibles pour le plus grand nombre d'entreprises. Les informations utilisées à cette fin sont les sources administratives suivantes :

- L'existence ou non d'une déclaration fiscale, telle que l'impôt sur les sociétés, les bénéfices non commerciaux (BNC) ou les bénéfices industriels et commerciaux (BIC), y compris les micro-BIC et micro-BNC. Cette information joue un rôle essentiel dans le nouveau dispositif de démographie d'entreprises, car il s'agit de l'information la plus largement disponible sur le champ des entreprises – même si elle ne permet pas de conclure strictement à la réalisation d'un chiffre d'affaires non nul, d'une production ou d'investissement.
- Le chiffre d'affaires renseigné dans la déclaration TVA, ou à l'Urssaf pour les micro-entrepreneurs ;
- L'emploi de salariés au cours de l'année, qui peut être connu grâce aux déclarations sociales nominatives (DSN).
- La détention d'une autre unité légale, connue grâce aux déclarations fiscales des groupes.

En pratique, la détermination du caractère « économiquement actif » dépend du type d'unité légale. On distingue :

- les entreprises individuelles relevant du régime du micro-entrepreneur ;
- les autres entreprises individuelles et les sociétés ;
- les entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs relevant du régime micro-fiscal.

Entreprises individuelles relevant du régime du micro-entrepreneur

Les entreprises individuelles relevant du régime du micro-entrepreneur actives sont les entreprises déclarant un chiffre d'affaires strictement positif au cours de l'année à l'Urssaf au titre du régime micro-social. En pratique, la source utilisée est la base non-salariés. Ces entreprises individuelles sont « économiquement actives », car elles ont, par définition, déclaré un chiffre d'affaires strictement positif au cours de l'année. Elles sont au nombre de 1,7 million en 2021.

Sociétés ou entreprises individuelles ne relevant ni du régime micro-fiscal, ni du régime du micro-entrepreneur

Le caractère « économiquement actif » est déterminé de la même façon pour les sociétés (2,4 millions d'unités légales « économiquement actives » en 2021) et pour les entreprises individuelles hors régime micro-fiscal et hors micro-entrepreneurs (1 million en 2021).

On considère que ces unités sont « économiquement actives » en année N si l'une des conditions suivantes est remplie :

- existence d'une déclaration fiscale en N, telle qu'une déclaration d'impôt sur les sociétés, de bénéfices industriels et commerciaux (BIC, y compris micro-BIC), de bénéfices non commerciaux (BNC, y compris micro-BNC), ou de bénéfices agricoles.
- chiffre d'affaires strictement positif renseigné dans une déclaration TVA ;
- emploi de salariés en N (sources utilisées : Flores, BTS ou FDT-ETE) ;
- détention d'une entreprise « fille » au cours de l'année N (source : répertoire des groupes LIFI).

Entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs relevant du régime micro-fiscal

Il s'agit des entreprises individuelles relevant du régime micro-fiscal (micro-BIC ou micro-BNC), mais qui ne relèvent pas du régime du micro-entrepreneur et qui ne bénéficient donc pas du régime micro-social. Elles ne sont pas enregistrées à l'Urssaf à ce titre – en particulier, aucun chiffre d'affaires strictement positif n'a été déclaré à l'Urssaf. Environ 200 000 unités de ce type sont « économiquement actives » en 2021.

Ces entreprises font l'objet d'un traitement particulier. En effet, la source fiscale couvrant les entreprises individuelles relevant du régime micro-fiscal a connu une rupture importante en 2017. La base non-salariés, qui est constituée à partir de données sociales, ne présente pas cette rupture. Elle est donc utilisée en remplacement des données fiscales pour déterminer le caractère actif des entreprises individuelles relevant du régime micro-fiscal. Afin d'éviter toute nouvelle rupture, elle est utilisée de façon systématique sur l'ensemble de la période, et non seulement pour les années 2016-2017.

Toutefois, certains secteurs ne sont pas totalement couverts par la base non-salariés, soit parce que les entrepreneurs individuels relevant de ces secteurs ne sont pas soumis à des cotisations sociales, soit parce que certaines activités ne sont expressément pas couvertes par la base non-salariés. Ces secteurs sont : 35.11Z (Production d'électricité), 47.99A (Vente à domicile), 68.20B (Location de terrains et d'autres biens immobiliers), 90.01Z (Arts du spectacle vivant), 90.03A (Création artistique relevant des arts plastiques) et 90.03B (Autre création artistique). Les données de la base non-salariés ne peuvent donc être considérées suffisantes pour déterminer le caractère actif des unités légales relevant du régime micro-fiscal et appartenant à ces secteurs.

Concrètement, les entreprises individuelles relevant du régime micro-fiscal mais pas de celui du micro-entrepreneur sont considérées comme économiquement actives en N si l'un des critères suivants est vérifié :

- chiffre d'affaires (TVA) strictement positif en N, emploi de salariés en N ou détention d'une unité légale en N ;
- unités actives en N au sens la base non-salariés, c'est-à-dire ayant un compte actif à l'Urssaf ou à la MSA en N, hors « taxés d'office ».

- unités ayant produit une déclaration fiscale en N, uniquement pour les unités appartenant aux secteurs susmentionnés qui ne sont pas totalement couverts par la base non-salariés.

L'utilisation de la base non-salariés permet largement de neutraliser la rupture de source intervenue entre 2016 et 2017, sauf pour les secteurs mal couverts par la BNS. Pour ces secteurs, une correction spécifique a été appliquée afin de déterminer quelles entreprises individuelles étaient le plus vraisemblablement inactives, compte tenu de leur profil d'activité sur la période 2014 à 2021 (cf. encadré).

Le tableau suivant résume les critères d'activité appliqués selon le type d'entreprise considéré.

Figure 3 – Résumé des critères d'activité appliqués pour déterminer les unités légales économiquement actives

	Chiffre d'affaires Acos, pour les micro-entrepreneurs Source : BNS	Chiffres d'affaires Source : TVA	Déclaration fiscale Source : DGFIP	Compte actif à l'Urssaf ou à la MSA Source : BNS	Emploi de salariés Sources : Flores, FDT-ETE	Détention d'une unité légale Source : LIFI
Micro-entrepreneur	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Entreprise individuelle relevant du régime micro-fiscal, dont le secteur est couvert par la BNS	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non
Entreprise individuelle relevant du régime micro-fiscal, dont le secteur n'est que partiellement couvert par la BNS	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Entreprises individuelles classiques et sociétés	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui

Autres critères d'activité

Aux règles générales décrites ci-dessus, s'ajoutent quelques exceptions :

- Les entreprises individuelles relevant de la NAF 70.10Z (activités des sièges sociaux) sont considérées hors champ du dispositif SIDE. Cette règle, qui vise à retirer du champ certaines unités présentes au répertoire Sirus et rattachables aux « associés gérants », conduit à supprimer des stocks quelques milliers d'unités légales, principalement avant 2017.
- Lorsqu'une entreprise individuelle, économiquement active en N-1, a déclaré une liasse fiscale en N-1 et est active au sens de la BNS en N-1, cette entreprise est considérée active en N, dès lors qu'elle est active au sens de la BNS en N, qu'elle ait ou non déclaré une liasse fiscale en N. Cette règle permet d'éviter que des entreprises individuelles soient désactivées à tort pour être réactivées ensuite. Elle conduit à compter, comme économiquement actives, entre 13 000 et 22 000 entreprises individuelles supplémentaires entre 2019 et 2021.

- Les unités légales dont le siège est situé à l'étranger mais qui ont un établissement employeur en France sont « relocalisées » à l'emplacement de leur plus grand établissement employeur situé en France ; ces unités légales sont donc comptées dans les stocks.

Encadré : traitements correctifs appliqués aux stocks d'unités légales sur la période 2014 à 2016

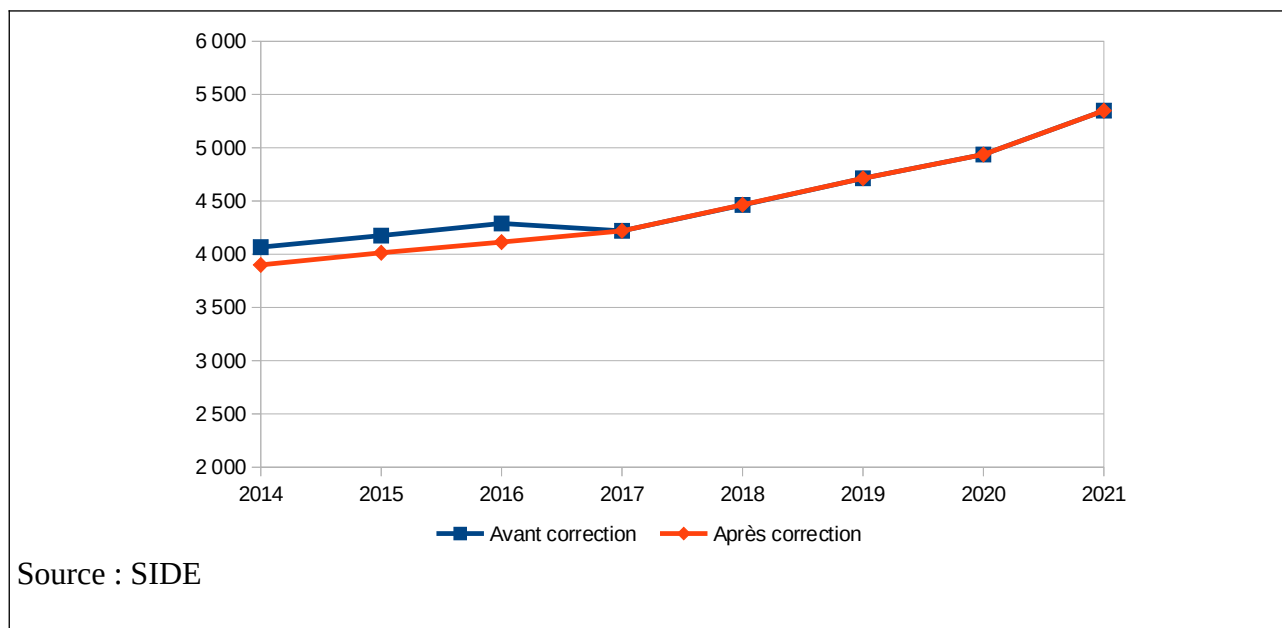
Une correction significative a été appliquée aux dénombrements d'entreprises individuelles relevant du régime micro-fiscal sur la période 2014-2016 (hors micro-entrepreneurs).

En effet, les fichiers d'entreprises individuelles ayant déclaré une liasse micro-fiscale ont connu une rupture entre 2016 et 2017. Celle-ci a été partiellement corrigée par l'utilisation de la base non-salariés, sauf pour certains les secteurs qui sont partiellement couverts par la BNS, correspondant aux sous-classes 35.11Z (Production d'électricité), 47.99A (Vente à domicile), 68.20B (Location de terrains et d'autres biens immobiliers), 90.01Z (Arts du spectacle vivant), 90.03A (Création artistique relevant des arts plastiques) et 90.03B (Autre création artistique). Une correction spécifique a donc été nécessaire, qui a conduit à retirer environ 170 000 unités du décompte des unités légales économiquement actives chaque année, entre 2014 et 2016 (*figure*).

Concrètement, sur la période 2014 à 2017, l'état d'activité d'un certain nombre d'unités légales, tirées de façon aléatoire, a été corrigé à « économiquement inactif », de manière à ce que les trajectoires (séquences des états économiquement actifs et économiquement inactifs) des unités légales ainsi corrigées, sur les périodes 2014 à 2017, 2015 à 2018, 2016 à 2019 et 2017 à 2020 soient, en proportion, les plus proches possibles des trajectoires observées entre 2018 et 2021 pour les unités légales relevant du régime micro-fiscal (hors micro-entrepreneurs).

Cette correction a pu concerner, en raison de changements de régime, des entreprises individuelles qui ne relevaient pas, certaines années, du régime micro-fiscal hors micro-entrepreneur ; toutefois, l'essentiel (plus de 90 %) de cette correction s'applique bien aux entreprises individuelles classiques relevant du régime micro-fiscal (hors micro-entrepreneurs).

Figure : effet de la correction appliquée aux entreprises individuelles relevant du régime micro-fiscal hors micro-entrepreneurs, sur la période 2014 à 2016. Effectifs en milliers.



3 Caractère actif des établissements et des unités statistiques « entreprise »

La définition du caractère actif des établissements et des unités statistiques « entreprise » découle largement de celle des unités légales. C'est en effet au niveau de l'unité légale que peuvent être établis tous les critères d'activité décrits dans la partie précédente, en particulier la présence d'une déclaration fiscale ou d'un chiffre d'affaires positif, ou l'existence d'un lien de détention.

Caractère économiquement actif des établissements

Les informations économiques disponibles au niveau de l'établissement sont plus restreintes qu'au niveau de l'unité légale. En effet, les chiffres d'affaires et les liasses fiscales ne peuvent être rattachés à un établissement en particulier, mais seulement à l'unité légale dans son ensemble. L'emploi salarié est en revanche observé au niveau de chaque établissement, via les déclarations sociales nominatives.

Les établissements considérés comme économiquement actifs, selon le dispositif SIDE, sont ceux, actifs du point de vue administratif, qui appartiennent au champ de la démographie d'entreprises – leur unité légale d'appartenance est donc marchande et productive – et qui vérifient l'un des critères suivants :

- ils ont été sièges de leur unité légale et celle-ci est économiquement active ;
- ils ont employé des salariés au cours de l'année.

Les établissements secondaires (non sièges) d'une unité légale économiquement active ne sont donc considérés comme économiquement actifs que s'ils ont employé des salariés au cours de l'année.

Caractère économiquement actif des unités statistiques « entreprise »

Une unité statistique « entreprise » est définie comme la plus petite combinaison d'unités légales qui a un pouvoir de décision. Plus de 90 % des unités légales sont des unités statistiques « entreprise », au sens où l'unité statistique « entreprise » coïncide avec l'unité légale. Les autres, appelées « entreprises profilées », sont constituées de plusieurs unités légales, qui constituent son « contour ».

Contrairement aux unités légales et aux établissements, il n'y a pas de répertoire administratif d'« entreprises », l'« entreprise » est donc une unité uniquement statistique. Les « entreprises » sont construites à partir des groupes de sociétés, ces derniers étant délimités à l'aide des liens financiers entre unités légales. Les entreprises sont constituées par profilage automatique des groupes pour la majorité d'entre elles, en concertation avec les groupes concernés pour les plus grands (Moreau G., 2023). Les contours des « entreprises » sont définis annuellement : de nouvelles entreprises profilées sont créées donc chaque année et le contour d'une entreprise peut changer d'une année à l'autre.

Le caractère économiquement actif d'une « entreprise » est défini assez naturellement à partir de celui des unités légales qui la composent : une unité statistique « entreprise » est considérée comme économiquement active si au moins l'une de ses unités légales est économiquement active.

D Sources utilisées

Le répertoire statistique Sirius

Le répertoire statistique Sirius est la source principale utilisée par le dispositif SIDE. Il fournit en effet la base exhaustive des unités légales ou des établissements appartenant au champ marchand et productif. Cette base est assortie, pour chaque unité, de son secteur d'activité et de sa catégorie juridique, ainsi que d'un certain nombre d'informations économiques annuelles ou conjoncturelles. Le dispositif SIDE applique à cette base les critères permettant de déterminer si les unités légales ou les établissements sont « économiquement actifs ».

Certaines informations économiques n'étant, pour le moment, pas disponibles dans le répertoire Sirius, elles sont collectées directement par le dispositif SIDE auprès des services producteurs.

Les données fiscales

Les données fiscales employées par le dispositif SIDE sont très limitées : il s'agit de la liste des unités légales pour lesquelles une liasse fiscale a été reçue pour l'année N. Cette liste précise le type de liasse reçue : bénéfice réel normal (BIC-RN), bénéfice réel simplifié (BIC-RSI), bénéfices non commerciaux (BNC), régimes micro (BIC-micro et BNC-micro). Cette liste est produite annuellement par le dispositif d'Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises (Esane), sur la base de données transmises par la DGFIP (BÉGUIN, HAAG, 2017).

Les sources d'emploi salarié ou non salarié

- *Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores)*

La source principale du dispositif SIDE en matière d'emploi salarié est le [Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié \(Flores\)](#), qui est un ensemble de fichiers permettant de décrire

l'emploi salarié et les rémunérations au niveau des établissements. Son champ, très large, inclut la totalité du champ de la statistique d'entreprises. Les fichiers Flores sont essentiellement issus de la [base tous salariés](#), qui exploite, sur le champ privé, les déclarations sociales nominatives. On considérera qu'une unité légale (ou un établissement) sera actif si celle-ci dispose d'un effectif salarié ou intérimaire non nul en équivalent temps plein au cours de l'année.

- *Autres sources d'emploi salarié*

Le dispositif [FDT-ETE](#) est également mobilisé, lorsqu'il est nécessaire de disposer de données d'emploi récentes (pour lesquelles les fichiers Flores ne sont pas encore disponibles). Il s'agit d'effectifs en fin de trimestre.

En outre, s'agissant de Mayotte, qui n'est pas couverte par les fichiers Flores, SIDE a recours aux données d'emploi issues de l'Enquête structurelle sur les entreprises mahoraises.

- *La base non-salariés*

La [base non-salariés](#) est également employée par le dispositif SIDE pour déterminer le caractère actif des entreprises relevant du régime du micro-entrepreneur et de certaines entreprises individuelles relevant du régime micro-fiscal. Plus généralement, cette base pour objectif d'étudier chaque année l'emploi et les revenus d'activité des non-salariés (y compris les micro-entrepreneurs). Constituée à partir de déclarations sociales provenant de la Caisse nationale des Urssaf (ex-Acoss) et de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (MSA), elle couvre de façon quasiment exhaustive les personnes affiliées à un régime de protection sociale des travailleurs non salariés. Cette base s'intéresse principalement aux non-salariés en activité en fin d'année, c'est-à-dire à toutes les personnes qui, au 31 décembre, sont inscrites auprès d'un organisme de protection sociale des travailleurs non salariés ; toutefois, elle permet également de connaître les non-salariés ayant exercé une activité non salariée au cours de l'année. Certaines professions indépendantes des secteurs culturels en sont absentes.

La base des liaisons financières

Le système d'information [LIFI](#) permet de décrire les liaisons financières entre sociétés. Il sert à ce titre à identifier et caractériser les groupes de sociétés opérant en France, et à déterminer leur contour sur le territoire national. Le système LIFI est basé sur la connaissance la plus complète possible des liens de détention capitalistique entre sociétés (ou liaisons financières). Il est ainsi alimenté par de multiples sources : les données de la Banque de France collectées dans le cadre de la cotation bancaire des entreprises (alimentation du fichier bancaire des entreprises – FIBEN), la source fiscale (DGFIP), les données commerciales (ORBIS-BvD) et les informations disponibles dans les rapports d'activité diffusés par les groupes. La détention par une société « mère » de tout ou une partie des actions (droits de vote) d'une société « fille » caractérise la relation de contrôle entre sociétés.

E Dénombrements d'unités légales, d'établissements et d'entreprises économiquement actives

Des dénombrements d'unités légales et d'établissements économiquement actifs sur la période 2014 à 2022 ont été produits selon la méthodologie décrite *supra*.

Ces dénombrements ont été diffusés pour la première fois en mars 2024, sous la forme de l'[Insee Résultats « Démographie des entreprises : stocks des unités légales et des établissements économiquement actifs »](#). Cette première publication porte jusqu'à l'année 2021.

En 2022, 5,5 millions d'unités légales sont économiquement actives et 6,2 millions d'établissements (cf. figures 4 et 5).

Figure 4 : nombre d'unités légales économiquement actives entre 2014 et 2022 (en milliers)

<i>En milliers</i>	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Industries extractives	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Industrie manufacturière	213	216	217	219	226	236	247	268	280
Production et distribution d'électricité, de gaz, ...	23	26	28	30	32	34	36	39	43
Production et distribution d'eau ; assainissement ...	13	13	13	13	13	13	13	14	14
Construction	504	508	508	510	526	546	567	604	627
Commerce ; réparation d'automobiles ...	678	689	693	693	710	726	741	780	787
Transports et entreposage	97	102	112	119	140	165	187	223	206
Hébergement et restauration	248	254	260	264	271	280	285	295	308
Information et communication	122	127	132	138	152	164	178	200	216
Activités financières et d'assurance	151	163	171	180	191	204	218	237	258
Activités immobilières	290	288	291	294	304	312	322	341	354
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	440	461	481	505	554	597	633	702	750
Activités de services administratifs et de soutien	181	189	198	206	225	243	264	295	326
Enseignement	131	139	146	152	168	179	186	207	227
Santé humaine et action sociale	432	451	469	486	515	535	550	570	584
Arts, spectacles et activités récréatives	137	140	144	149	158	168	167	181	194
Autres activités de services	219	223	225	228	245	265	281	318	352
Ensemble	3 879	3 991	4 090	4 188	4 430	4 668	4 879	5 274	5 526

Champ : unités légales marchandes et productives non agricoles, actives économiquement dans l'année.

Mayotte est inclus à partir de 2017.

Source : SIDE (Système d'Information sur la Démographie d'Entreprises)

Figure 5 : nombre d'établissements économiquement actifs entre 2014 et 2022 (en milliers)

<i>En milliers</i>	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Industries extractives	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Industrie manufacturière	242	244	245	246	254	264	275	297	310
Production et distribution d'électricité, de gaz, ...	26	29	31	33	35	37	38	42	46
Production et distribution d'eau ; assainissement ...	17	17	17	17	17	17	17	18	19
Construction	542	542	542	544	561	581	602	642	664
Commerce ; réparation d'automobiles ...	828	839	841	839	856	872	886	927	934
Transports et entreposage	120	127	135	143	164	190	212	249	231
Hébergement et restauration	278	283	289	292	299	309	313	326	340
Information et communication	139	145	150	157	171	186	200	225	241
Activités financières et d'assurance	196	207	214	226	238	251	263	283	304
Activités immobilières	296	295	301	306	316	325	336	358	372
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	544	566	588	608	662	711	749	828	882
Activités de services administratifs et de soutien	211	219	228	239	258	278	298	332	364
Enseignement	143	151	159	165	181	193	200	223	243
Santé humaine et action sociale	479	502	523	542	574	595	611	636	650
Arts, spectacles et activités récréatives	144	147	152	157	167	178	177	193	206
Autres activités de services	237	241	243	247	265	285	303	342	377
Ensemble	4 443	4 557	4 662	4 765	5 022	5 274	5 483	5 925	6 185

Champ : établissements non agricoles appartenant à des unités légales marchandes et productives, actifs économiquement dans l'année. Mayotte est inclus à partir de 2017.

Source : SIDE (Système d'Information sur la Démographie d'Entreprises)

Il est également possible de déterminer un nombre d'unités statistiques « entreprise » économiquement actives, en se basant sur le caractère actif des unités légales qui les composent. Selon ce calcul, environ 5,2 millions d'unités statistiques « entreprise » sont économiquement actives en 2022.

Ces dénombbrements ne sont fournis dans le tableau ci-dessous qu'à partir de 2018, en raison de la montée en charge progressive du profilage des groupes d'entreprises entre les années 2015 et 2017. À cet égard, il est important de rappeler que le nombre d'unités statistiques « entreprise » actives dépend du processus statistique conduisant à établir ces unités statistiques ; tout changement affectant ce processus peut se traduire par une variation des stocks d'entreprises.

Figure 6 : nombre d'unités statistiques « entreprises » économiquement actives entre 2018 et 2022 (en milliers)

<i>En milliers</i>	2018	2019	2020	2021	2022
Industries extractives	1	1	1	1	1
Industrie manufacturière	211	221	232	252	264
Production et distribution d'électricité, de gaz, ...	26	29	30	31	34
Production et distribution d'eau ; assainissement ...	11	11	12	12	13
Construction	499	521	537	572	592
Commerce ; réparation d'automobiles ...	674	690	703	740	745
Transports et entreposage	133	158	180	216	198
Hébergement et restauration	260	269	272	281	293
Information et communication	144	157	170	192	207
Activités financières et d'assurance	126	140	147	161	177
Activités immobilières	284	294	301	317	328
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	522	564	595	660	703
Activités de services administratifs et de soutien	210	229	247	276	305
Enseignement	166	177	184	204	224
Santé humaine et action sociale	511	530	545	565	579
Arts, spectacles et activités récréatives	155	165	164	178	191
Autres activités de services	237	257	273	309	343
Ensemble	4 171	4 415	4 592	4 967	5 197

Champ : unités statistiques « entreprise » non agricoles relevant du champ marchand et productif, actives économiquement dans l'année.

Source : INSEE, SIDE (Système d'Information sur la Démographie d'Entreprises)

II Décrire la dynamique des stocks d'unités légales et d'établissements

Cette partie vise à présenter les relations, appelées « équations démographiques », qui sont utilisées pour expliquer l'évolution entre deux années consécutives des stocks d'unités légales et d'établissements économiquement actifs, définis dans la première partie.

Ces équations démographiques conduiront à introduire les notions de « créations économiques » et de « cessations économiques », ainsi que les autres termes des équations démographiques, tels que les créations ou cessations par reprise (ou restructurations) ou par transferts, et les entrées et sorties de champ. Une déclinaison de ces équations démographiques à un « champ » quelconque (secteur, type d'entreprise ou région) sera également présentée.

Ces équations démographiques sont utilisées pour décrire l'évolution des stocks d'unités légales ou d'établissements. Elles ne le sont pas, en revanche, pour expliquer l'évolution du stock d'unités statistiques « entreprise », car ces équations conduiraient à retracer, à côté des créations et des cessations d'entreprises, des mouvements purement statistiques liés aux opérations de profilage des entreprises.

A Une première équation démographique

Les équations démographiques visent à expliquer les variations entre deux stocks consécutifs. Sous leur forme la plus simple, elles s'écrivent :

$$Stock_N = Stock_{N-1} - Sorties_{N-1} + Entrées_N$$

où :

- $Stock_N$ est l'ensemble des unités économiquement actives durant l'année N (donc au moins un jour lors de l'année N).
- $Entrées_N$ est l'ensemble des unités économiquement actives durant l'année N et qui ne l'étaient pas en N-1.
- $Sorties_{N-1}$ est l'ensemble des unités économiquement actives l'année N-1 et qui ne le sont plus l'année N.

Ainsi posée, l'équation démographique permet de faire apparaître une première dynamique des stocks : les unités qui entrent dans les stocks et celles qui en sortent. Ces entrées et sorties de stocks ne correspondent toutefois pas exactement à des créations ou à des cessations ; elles couvrent en effet également les entrées et sorties du champ de la démographie d'entreprises, ou les diverses formes de créations ou cessations dues à des reprises ou à des restructurations. Ces notions sont précisées dans les paragraphes suivants.

B Mesure des « créations » et des « cessations »

Le règlement européen sur les statistiques européennes d'entreprises (EBS) prévoit, outre la production de statistiques sur les populations d'entreprises actives, la production de statistiques sur les créations et les cessations d'entreprises. Celles-ci y sont définies⁷ de la façon suivante :

- « Une création d'entreprise correspond à la réunion d'une combinaison de facteurs de production, avec la restriction toutefois qu'aucune autre entreprise n'intervienne dans l'opération. Les créations n'incluent pas les entrées dans la population dues à des fusions, des dissolutions, des scissions ou des restructurations au sein d'un ensemble d'entreprises. De même, les entrées survenues dans une sous-population ne résultant que d'un changement d'activité ne sont pas incluses. »
- « Une cessation d'entreprise correspond à la dissolution d'une combinaison de facteurs de production, avec la restriction toutefois qu'aucune autre entreprise n'intervienne dans l'opération. Les cessations ne comprennent pas les sorties de la population dues à des fusions, des reprises, des dissolutions ou des restructurations d'un ensemble d'entreprises. De même, les sorties d'une sous-population ne résultant que d'un changement d'activité ne sont pas incluses. »

Ces définitions imposent donc, pour identifier correctement les créations, d'exclure les unités entrées dans le champ de la démographie d'entreprises, ou issues de la reprise d'une entreprise antérieure, ou encore dont la création fait suite à une restructuration, telle qu'une scission, fusion, absorption, etc. De manière symétrique, les sorties de champ ou cessations liées à une reprise ou à une opération de restructuration doivent être exclues des cessations, selon le règlement européen.

Les notions de créations et de cessations d'entreprises découlent largement de la définition du caractère actif d'une entreprise : une entreprise créée en année N a nécessairement eu une activité économique au cours de l'année N, mais pas l'année précédente ; et une entreprise cessée en N a été économiquement active au cours de l'année N mais ne l'est plus les années suivantes. Le manuel sur les statistiques de démographie d'entreprises (EUROSTAT-OECD, 2007) préconise⁸ en outre d'exclure des créations les « réactivations » d'entreprises, qui correspondent à un redémarrage d'activité après moins de deux ans d'inactivité ; de même, les « désactivations » d'entreprises, qui correspondent à un arrêt d'activité suivi d'un redémarrage moins de deux ans après, doivent être retranchées des cessations.

C Les différents types d'événements démographiques

Outre les créations et cessations économiques, qui correspondent aux définitions européennes des créations et des cessations, les entrées et les sorties des stocks sont décomposées en différents éléments décrits dans les paragraphes suivants : réactivations et désactivations, créations et cessations par reprise ou restructuration, ou par transferts, entrées et sorties du champ de la démographie d'entreprises, et enfin autres créations et autres cessations.

1 Créations et cessations économiques

En application de la définition européenne, les « créations économiques » d'unités légales et d'établissements de l'année N correspondent aux unités économiquement actives en N (au sens

7 Cf. règlement européen 2020/1197. Ces définitions étaient déjà celles employées dans le règlement européen 2700/98 de 1998.

8 Cf. pages 34 et 51 de Eurostat – OECD Manual on Business Demography, 2007.

décrit dans la partie 1), qui ne l'étaient ni en N-1 ni en N-2, en excluant les créations par reprise ou par restructuration, ainsi que les entrées de champ, telles que décrites ci-dessous.

Ces créations économiques concernent majoritairement des unités dont le démarrage d'une activité économique a suivi immédiatement l'immatriculation⁹ : c'est le cas pour 523 000 des 748 000 créations économiques d'unités légales observées en 2022. Les autres créations économiques correspondent à des unités ayant démarré leur activité économique en année N mais qui ont été immatriculées avant N (sans avoir eu d'activité économique en N-1 et N-2)¹⁰. En 2022, ce dernier cas de figure concerne 225 000 créations économiques d'unités légales (sur 748 000).

Symétriquement, les cessations économiques correspondent aux unités économiquement actives en N et qui ne le sont plus en N+1 et N+2, en excluant toutes formes de sortie de champ, de cessation par reprise ou par restructuration. Contrairement aux créations, la cessation économique précède le plus souvent la déclaration de la cessation au répertoire Sirene : ainsi, seules 141 000 unités légales, sur les 391 000 pour lesquelles une cessation économique a été constatée en 2020, ont signalé en 2020, par une formalité administrative, leur cessation au répertoire Sirene. Pour les 250 000 cessations économiques restantes, la déclaration de cessation d'activité est généralement effectuée les années suivantes.

Afin d'expliquer le taux d'évolution du stock d'unités légales ou d'établissements économiquement actifs entre l'année N et l'année N+1, on définit :

- un taux de créations économiques, égal au nombre de créations économiques de l'année N+1 rapporté au stock de l'année N ;
- un taux de cessations économiques, égal au nombre de cessations économiques de l'année N rapporté au stock de l'année N.

2 Réactivations et désactivations

Les réactivations d'unités légales et d'établissements de l'année N correspondent aux unités économiquement actives en N, inactives en N-1, mais actives en N-2 ; les créations par reprise ou par restructuration, ainsi que les entrées de champ, sont exclues des réactivations. Ces unités ne sont pas considérées comme des « créations économiques », car il n'y a qu'une seule année d'inactivité.

Les désactivations de l'année N sont les unités économiquement actives en N, inactives en N+1 et de nouveau actives en N+2, hors cas de sortie de champ, de reprise ou de restructuration.

3 Créations et cessations par reprise (ou par restructuration) et par transfert

Les créations par « reprise » ou par « restructuration » sont isolées des créations et des réactivations, car elles correspondent à des situations où le démarrage de l'activité d'une unité ne résulte pas de la création de nouveaux moyens de production mais de la reprise de tout ou partie des moyens de production d'une autre unité. Symétriquement, les cessations par reprise ou restructuration correspondent aux situations où l'arrêt de l'activité économique s'accompagne de la reprise des

⁹ Ou du moins un acte administratif de création ou de réactivation d'une entreprise, enregistré au répertoire Sirene.

¹⁰ Ces unités pouvaient en revanche être actives en N-3.

moyens de production de l'unité cessée par une autre unité. Les cessations par reprise ou restructuration ne sont donc pas comptées avec les cessations et les désactivations.

En cas de création ou cessation par reprise ou restructuration d'une unité légale, les établissements qui lui appartiennent seront également considérés comme étant créés ou cessés par reprise. Ces mouvements de reprise et de restructuration sont identifiés grâce au fichier des liens de successions du répertoire Sirene, ainsi qu'au dispositif Citrus (cf. encadré).

Concrètement, un mouvement de cessation et création par reprise (ou restructuration) pourra se produire en cas de scission d'une société prédécesseuse (cessée par reprise), en deux sociétés successeuses (créées par reprise). On enregistrera également une cessation et une création par reprise en cas de vente d'un petit commerce, d'un restaurant ou d'une boulangerie, à un nouvel entrepreneur individuel. Dans ces exemples, les établissements physiques pourront éventuellement rester ouverts pendant tout le processus de reprise, leur création ou cessation par reprise ne traduisant que le changement de leur entreprise d'appartenance (et de leur numéro Siret).

En outre, la création par reprise d'une nouvelle unité légale n'implique pas toujours que l'unité légale prédécesseuse soit fermée : seule une partie de son activité peut avoir été cédée à l'unité légale créée. De fait, dans environ 30 % des cas, la création par reprise d'une unité légale ne s'accompagne pas de la cessation par reprise de l'unité prédécesseuse. Symétriquement, une unité légale cessée par reprise peut céder son activité à une unité légale pré-existante – qui ne fera donc pas l'objet d'une création par reprise.

Il est également important de souligner que certaines reprises d'entreprises ne s'accompagnent d'aucune cessation par reprise ni d'aucune création par reprise. C'est en particulier le cas lors du rachat des titres d'une société : il y a continuité de la société et celle-ci conserve le même numéro Siren. Ainsi, les créations et cessations par reprise ne permettent pas de décompter toutes les reprises d'entreprises.

Enfin, dans le cas des établissements, il peut y avoir un transfert des moyens de production d'un établissement à un autre, appartenant à la même unité légale. Les établissements créés dans ce cas sont des créations par transfert, et ceux cessés sont comptés comme des cessations par transfert. Les transferts d'établissements sont aussi repérés à l'aide du fichier des liens de successions du répertoire Sirene.

Encadré : restructurations, liens de successions et entrée et sorties dans un contour d'entreprise

Les opérations de restructuration sont recensées dans le répertoire des restructurations Citrus (Coordination des Informations et Traitements sur les Restructurations des Unités Statistiques). Les sources utilisées par le répertoire Citrus sont le Bodacc, et des enquêtes comme l'Enquête annuelle de production (EAP) et l'Enquête sectorielle annuelle (ESA). Une restructuration se fait au niveau de l'unité légale : il y a une unité cédante et une unité bénéficiaire. Une restructuration économique se caractérise par un ensemble d'opérations qui a un impact sur l'activité productive courante (opérations de production et de formation brute de capital fixe) des unités légales par le biais de transferts d'actifs.

Les différents types de restructuration sont : l'absorption, la transmission universelle de patrimoine, la fusion, l'apport partiel d'actifs, la scission partielle, la scission totale, la location-

gérance, la vente. Près de 75 % des opérations de restructuration sont des ventes ; l'absorption et l'apport partiel d'actifs sont en deuxième et troisième position. Les restructurations Citrus n'incluent pas les opérations à caractère financier comme les restructurations bancaires, ainsi que les opérations internes à une unité légale comme un transfert d'établissement.

Le répertoire Sirene permet de connaître les liens de successions entre les établissements. Un lien de succession concerne deux établissements : un établissement prédécesseur et un établissement successeur. Ils peuvent appartenir à la même unité légale ou non. Pour chaque lien de succession, le répertoire Sirene définit une indicatrice de « continuité économique » : il y aura continuité économique entre deux établissements qui se succèdent dès lors que deux des trois critères suivants sont vérifiés : les deux établissements appartiennent à la même unité légale (même Siren) ; les deux établissements exercent la même activité (même code APE) ; les deux établissements sont situés dans un même lieu (numéro et libellé de voie, code commune).

Une unité devenant active économiquement en N et qui, en N-1 ou N, est bénéficiaire d'une restructuration Citrus ou dont l'un des établissements apparaît comme successeur avec continuité économique d'un établissement d'une autre unité légale, est comptée dans les créations par reprise ou restructuration de l'année N, et non dans les créations économiques de l'année N. De même une unité cessant d'être active économiquement en N et qui, en N ou N+1, est cédante d'une restructuration Citrus ou dont l'un des établissements apparaît comme prédécesseur avec continuité économique d'un établissement d'une autre unité légale est comptée en cessation par reprise ou par restructuration en N. Elle n'est alors pas comptée dans les cessations économiques de l'année N.

4 Entrées et sorties de champ

Les entrées de champ de l'année N décomptent les unités économiquement actives et qui sont entrées dans le champ sectoriel ou géographique de la démographie d'entreprises au cours de l'année N. Il peut par exemple s'agir d'unités agricoles, dont l'activité évolue pour devenir agroalimentaire, rejoignant ainsi le champ de la démographie d'entreprises.

Les sorties de champ de l'année N correspondent aux situations inverses, d'unités actives économiquement mais sortant du champ de la démographie d'entreprises au cours de l'année N.

5 Autres créations et cessations

Les « autres créations » correspondent à quelques cas résiduels, qui ne sont pas couverts par les événements démographiques décrits ci-dessus. Elles regroupent en particulier des unités économiquement actives au cours des années N et N-1, mais qui ont été cessées au répertoire Sirene avant la fin de l'année N-1 et réactivées administrativement au cours de l'année N. Les « autres cessations » correspondent à la situation symétrique.

D Les équations démographiques des unités légales et des établissements sur la période 2014-2022

Les « événements démographiques » décrits ci-dessus permettent de décomposer finement les « entrées dans les stocks » et « sorties de stocks » évoquées précédemment. L'équation démographique des unités légales et des établissements s'écrit sous sa forme complète :

$$\begin{aligned} Stock_N = & Stock_{N-1} \\ & - \left(Cessations\ économiques_{N-1} + Désactivations_{N-1} + Cessations\ par\ reprise_{N-1} \right) \\ & + \left(+ Cessations\ par\ transfert_{N-1} + Sorties\ de\ champ_{N-1} + Autres\ cessations_{N-1} \right) \\ & + \left(Créations\ économiques_N + Réactivations_N + Créations\ par\ reprise_N \right) \\ & + \left(+ Créations\ par\ transfert_N + Entrées\ de\ champ_N + Autres\ créations_N \right) \end{aligned}$$

Le calcul des termes de cette équation ne nécessite pas seulement de connaître le caractère actif ou non des unités, ou leurs caractéristiques, en N ou en N-1, mais implique aussi de savoir si elles sont actives ou non en N-2 – pour distinguer les créations des réactivations –, en N+1 – pour identifier les différentes formes de sorties de stocks –, et en N+2 – pour distinguer les cessations des réactivations.

Par conséquent, si le dernier stock d'unités actives connu est celui de l'année 2022, il n'est pas possible de déterminer les sorties de stocks de l'année 2022, mais seulement celles de l'année 2021 ; de plus, il n'est pas non plus possible de distinguer les cessations des désactivations pour l'année 2021, mais seulement pour l'année 2020 et les années antérieures.

Cette équation permet, par exemple, d'expliquer l'évolution entre le stock d'unités légales ayant été actives au cours de l'année 2018, de 4 430 000 unités, et le stock 2019, de 4 668 000 unités (cf. figure 7). Les 238 000 unités actives supplémentaires découlent de deux effets opposés. D'une part, 360 000 unités actives en 2018 ont cessé économiquement leur activité, 57 000 ont été désactivées et 40 000 sont sorties du stock pour un autre motif, principalement suite à une reprise ou une restructuration. D'autre part, 611 000 unités légales ont été créées économiquement en 2019, 42 000 ont été réactivées et 42 000 sont entrées dans le stock suite à une reprise, une entrée de champ ou un autre type de création. L'évolution de 5 % entre le stock 2018 et le stock 2019 résulte donc essentiellement du différentiel entre le taux de créations économiques, de 13 %, et celui des cessations économiques, de 8 %.

Figure 7 : équation démographique des unités légales – en milliers d'unités légales

En UL

Année	Stocks	Entrées dans les stocks (+)					Sorties des stocks (-)				
		Créations éco.	Ré-activations	Créations par reprise	Entrées de champ	Autres créations	Cessations éco.	Dés-activations	Cessations par reprise	Sorties de champ	Autres cessations
2014	3 879						331	39	19	2	7
2015	3 991		478	22	4	7	348	33	21	3	7
2016	4 090	431	39	29	5	7	341	56	27	4	8
2017	4 188	458	33	29	7	8	330	42	27	3	8
2018	4 430	554	56	28	5	9	360	57	27	4	9
2019	4 668	611	42	28	5	10	387	81	26	4	8
2020	4 879	623	57	22	5	8	391	53	22	5	7
2021	5 274	757	81	24	5	8			23	6	9
2022	5 526	741	54	27	6	9					

Source : SIDE

Lecture : 4 430 000 unités légales ont été économiquement actives en 2018. Si on en déduit les

458 000 sorties de stocks de l'année 2018 (360 000 cessations économiques + 57 000 désactivations +27 000 cessations par reprise + 4 000 sorties de champ + 9 000 autres cessations) et qu'on y ajoute les 696 000 entrées dans les stocks de l'année 2019 (611 000 créations économiques + 42 000 activations +28 000 créations par reprise + 5 000 entrées de champ + 10 000 autres créations), on obtient le nombre d'unités légales économiquement actives en 2019, soit 4 668 000.

De même, l'évolution du stock d'établissements entre 2018 et 2019, de 5 022 000 à 5 274 000 établissements économiquement actifs (+5 %, cf. figure 8), s'explique principalement un taux de créations économiques (13 %), plus élevé que celui des cessations économiques (8 %). Une partie du renouvellement du stock s'explique néanmoins par de nombreux transferts d'établissements – qui correspondent à peu près à des déménagements de moyens de production –, compris entre 200 000 et 300 000 selon les années.

Figure 8 : équation démographique des établissements – en milliers d'établissements

Année	Stocks	Entrées dans les stocks (+)						Sorties des stocks (-)					
		Créations éco.	Ré-activations	Créations par reprise	Créations par transfert	Entrées de champ	Autres créations	Cessations éco.	Dés-activations	Cessations par reprise	Cessations par transfert	Sorties de champ	Autres cessations
2014	4 443												
2015	4 557		525	32	208	3	4	404	31	31	205	2	4
2016	4 662	486	35	39	214	4	4	398	51	36	211	3	5
2017	4 765	513	31	38	214	6	4	387	38	36	211	2	5
2018	5 022	610	51	38	228	4	5	421	52	36	223	2	5
2019	5 274	671	38	37	238	3	5	452	75	35	234	2	4
2020	5 483	677	52	32	243	3	4	449	48	31	238	1	4
2021	5 925	813	75	32	284	3	4		594	30	277	1	5
2022	6 185	792	48	35	285	3	5						

Source : SIDE

Lecture : 5 022 000 établissements ont été économiquement actifs en 2018. Si on en déduit les 740 000 sorties de stocks de l'année 2018 (421 000 cessations économiques + 52 000 désactivations +36 000 cessations par reprise + 223 000 cessations par transfert + 2 000 sorties de champ + 5 000 autres cessations) et qu'on y ajoute les 992 000 entrées dans les stocks de l'année 2019 (671 000 créations économiques + 38 000 activations +37 000 créations par reprise + 238 000 créations par transfert + 3 000 entrées de champ + 5 000 autres créations), on obtient le nombre d'établissements économiquement actifs en 2019, soit 5 274 000.

Stocks d'unités légales ou d'établissements actifs au 31 décembre

À partir de l'équation démographique décrite ci-dessus, il est possible de définir une notion de stock d'unités légales ou d'établissements économiquement actifs au 31 décembre de l'année N. Il s'agirait des unités qui ont été économiquement actives au cours de l'année N et le sont également en N+1, sans qu'elles soient cessées administrativement au 31 décembre de l'année N.

Le nombre de ces unités peut être obtenu en retranchant du stock de l'année N, noté $Stock_N$, les sorties de stocks de l'année N, notées $Sorties_N$, soit : $Stock_N - Sorties_N$ ou de manière équivalente : $Stock_{N+1} - Entrées_{N+1}$.

E Équation démographique sur un champ « cible »

L'équation démographique présentée ci-dessus permet d'expliquer l'évolution des stocks d'unités légales ou établissements économiquement actifs d'une année sur l'autre, tous secteurs et tous types d'entreprises confondus. Elle ne permet en revanche pas de décrire l'évolution d'un sous-groupe de

la population d'entreprises, tel qu'un secteur, un type particulier d'entreprises, un champ géographique particulier, voire un croisement de ces différentes dimensions...

Les équations démographiques sur un champ « cible » permettent de répondre à ce besoin, en complétant l'équation démographique générale des deux termes suivants : les « entrées dans le champ cible » et les « sorties du champ cible ». Il est ainsi possible d'expliquer l'évolution d'un stock d'unités légales ou d'établissements économiquement actifs appartenant à un champ « cible » d'une année sur l'autre – l'appartenance au champ cible en année N étant celle observée en fin d'année N ou à la date de cessation, si elle survient en année N.

Les entrées dans le champ cible regroupent les unités qui sont absentes du champ « cible » au 1^{er} janvier de l'année N (mais qui appartiennent bien au champ général de la démographie d'entreprises) et qui entrent dans le champ « cible » au cours de l'année N. Inversement, les sorties du champ « cible » regroupent les unités qui sont dans le champ cible au 1^{er} janvier de l'année N et qui en sortent au cours de l'année (tout en restant dans le champ de la démographie d'entreprises).

L'équation démographique dite sur le champ « cible » s'écrit ainsi :

$$\begin{aligned} Stock_N = & Stock_{N-1} \\ & - \left(Cessations\ économiques_{N-1} + Désactivations_{N-1} + Cessations\ par\ reprise_{N-1} \right) \\ & + \left(Créations\ économiques_N + Réactivations_N + Créations\ par\ reprise_N \right) \\ & + \left(Entrées\ de\ champ\ cible_N - Sorties\ de\ champ\ cible_N \right) \end{aligned}$$

Dans cette équation, le stock en année N, $Stock_N$, correspond aux unités légales ou établissements économiquement actifs au cours de l'année N et qui appartiennent au champ cible en fin d'année (ou à leur date de cessation, le cas échéant). L'appartenance au champ cible est également évaluée en fin d'année N pour les éléments d'entrées dans les stocks (créations économiques, réactivations...) et de sorties de stocks (cessations économiques, désactivations...).

Cette équation peut également être réorganisée de manière à regrouper les entrées et sorties du champ de la statistique d'entreprises et les entrées et sorties du champ « cible » :

$$\begin{aligned} Stock_N = & Stock_{N-1} \\ & - \left(Cessations\ économiques_{N-1} + Désactivations_{N-1} + Cessations\ par\ reprise_{N-1} \right. \\ & \quad \left. + Cessations\ par\ transfert_{N-1} + (Sorties\ de\ champ_{N-1} + Sorties\ de\ champ\ cible_N) + Autres\ cessations_{N-1} \right) \\ & + \left(Créations\ économiques_N + Réactivations_N + Créations\ par\ reprise_N \right. \\ & \quad \left. + Créations\ par\ transfert_N + (Entrées\ de\ champ_N + Entrées\ de\ champ\ cible_N) + Autres\ créations_N \right) \end{aligned}$$

Il est par exemple possible d'expliquer l'évolution du stock d'unités légales dans l'industrie manufacturière (section C de la NAF). En plus des termes habituels de l'équation démographique, deux termes, représentant les entrées et sorties des unités légales du secteur manufacturier (depuis ou vers un autre secteur relevant du champ de la démographie d'entreprises), permettent d'équilibrer l'équation : entre 2 000 et 3 000 unités légales entrent et sortent de ce secteur chaque année. Les créations économiques d'unités légales dans ce secteur sont globalement en

augmentation sur la période, passant de 16 900 en 2016 à 33 700 en 2022, de même que les cessations économiques, qui restent stables de 15 600 à 16 200 entre 2014 et 2020.

Figure 9 : équation démographique des unités légales dans l'industrie manufacturière – en milliers d'unités légales

Année	Stock	Entrées dans les stocks (+)						Sorties des stocks (-)					
		Créations éco.	Ré-activations	Créations par reprise	Entrées de champ		Autres créations	Cessations éco.	Dés-activations	Cessations par reprise	Sorties de champ		Autres cessations
					Champ de la démo.	Champ cible					Champ de la démo.	Champ cible (N+1)	
2014	213,2							15,6	1,8	1,8	0,1	2,9	0,3
2015	215,7		19,5	2,0	0,1	2,8	0,4	16,6	1,6	2,1	0,1	2,4	0,3
2016	216,8	16,9	1,8	2,6	0,2	2,5	0,3	15,3	2,4	2,5	0,1	2,4	0,3
2017	218,7	17,6	1,6	2,5	0,3	2,5	0,4	14,0	2,0	2,5	0,1	2,5	0,3
2018	225,7	20,7	2,5	2,4	0,2	2,4	0,4	15,4	2,8	2,3	0,1	2,3	0,3
2019	235,5	25,5	2,1	2,3	0,2	2,6	0,4	15,8	4,3	2,2	0,1	2,6	0,3
2020	246,7	28,7	2,9	1,9	0,2	2,4	0,3	16,2	2,6	2,0	0,1	3,0	0,3
2021	267,6	35,2	4,5	2,2	0,2	2,7	0,3		24,2	2,2	0,1	2,7	0,3
2022	280,3	33,7	2,7	2,3	0,3	2,8	0,4						

Source : SIDE.

Lecture : 225 700 unités légales ont été économiquement actives en 2018 et étaient dans le secteur manufacturier fin 2018. Si on en déduit les 23 200 sorties de stocks de l'année 2018 (15 400 cessations économiques + 2 800 désactivations + 2 300 cessations par reprise + 100 sorties de champ de la démographie d'entreprises + 2 300 sorties du secteur manufacturier au cours de 2019 + 300 autres cessations) et qu'on y ajoute les 33 000 entrées dans les stocks de l'année 2019 (25 500 créations économiques + 2 100 réactivations + 2 300 créations par reprise + 200 entrées dans le champ de la statistique d'entreprises + 2 600 entrées dans le secteur manufacturier en 2019 + 400 autres créations), on obtient le nombre d'unités légales économiquement actives en 2019 et qui relèvent du secteur manufacturier fin 2019, soit 235 500.

F Comparaison avec le suivi conjoncturel des créations d'entreprises et des défaillances

1 Comparaison des créations économiques et des créations décomptées dans le suivi mensuel des créations d'entreprises

L'Insee publie chaque mois un *Informations Rapides* sur les créations d'entreprises. Les créations d'entreprises « conjoncturelles » qui y sont décomptées correspondent aux immatriculations d'entreprises effectuées dans le mois, desquelles sont déduites les créations faisant suite à une reprise ou à une restructuration (et les entreprises ne relevant pas du champ de la statistique d'entreprises). Ces nouvelles immatriculations se sont élevées à 865 000 en 2019 (cf. figure 10).

Toutes les entreprises ne démarrent néanmoins pas leur activité dès l'année de leur immatriculation, une partie d'entre elles ne commençant leur activité que l'année suivante ou l'année d'après. Ainsi, parmi les 865 000 nouvelles immatriculations de 2019, 437 000 sont décomptées dans les créations économiques de 2019, 138 000 dans les créations économiques de 2020, et 32 000 dans celles de 2021.

De plus, 258 000 entreprises immatriculées en 2019 n'apparaissent ni dans les créations économiques de 2019, ni dans celles de 2020 et 2021, car elles n'avaient pas toujours pas démarré leur activité économique en 2021 ; certaines ne démarrent d'ailleurs jamais une activité économique effective. La part des entreprises ne démarrant pas leur activité est particulièrement élevée parmi les

entreprises individuelles, notamment celles des micro-entrepreneurs ou celles relevant d'activités particulières, telles que la vente à domicile. En revanche, la très grande majorité des sociétés démarrent leur activité dès l'immatriculation ou l'année suivante ; seule une minorité (moins de 15 %) n'a pas démarré son activité deux ans après l'immatriculation.

Figure 10 : créations conjoncturelles d'entreprises de l'année 2019 selon l'année de la création « économique » – en milliers.

	Année 2019
Créations conjoncturelles d'entreprises individuelles	641
- décomptées dans les créations économiques 2019	297
- décomptées dans les créations économiques 2020	86
- décomptées dans les créations économiques 2021	29
- absentes des créations économiques 2019-2021	228
Créations conjoncturelles de sociétés	224
- décomptées dans les créations économiques 2019	139
- décomptées dans les créations économiques 2020	51
- décomptées dans les créations économiques 2021	3
- absentes des créations économiques 2019-2021	30
Total des créations entreprises individuelles et des sociétés	865

Source : SIDE

Le nombre de créations économiques s'élève à 611 000 en 2019, soit moins que le nombre d'immatriculations, car une partie des entreprises immatriculées ne démarrent jamais leur activité économique. Parmi ces créations économiques, 437 000 sont décomptées dans les immatriculations 2019, 120 000 dans les immatriculations 2018 et 13 000 dans les immatriculations 2017. Pour une minorité, l'immatriculation a eu lieu auparavant.

Figure 11 : créations économiques d'entreprises de l'année 2019 selon l'année de la création conjoncturelle.

	Année 2019
Créations économiques 2019	611
- décomptées dans les créations conjoncturelles d'entreprises 2019	437
- décomptées dans les créations conjoncturelles d'entreprises 2018	120
- décomptées dans les créations conjoncturelles d'entreprises 2017	13
- absentes des créations conjoncturelles d'entreprises 2017-2019	42

Source : SIDE

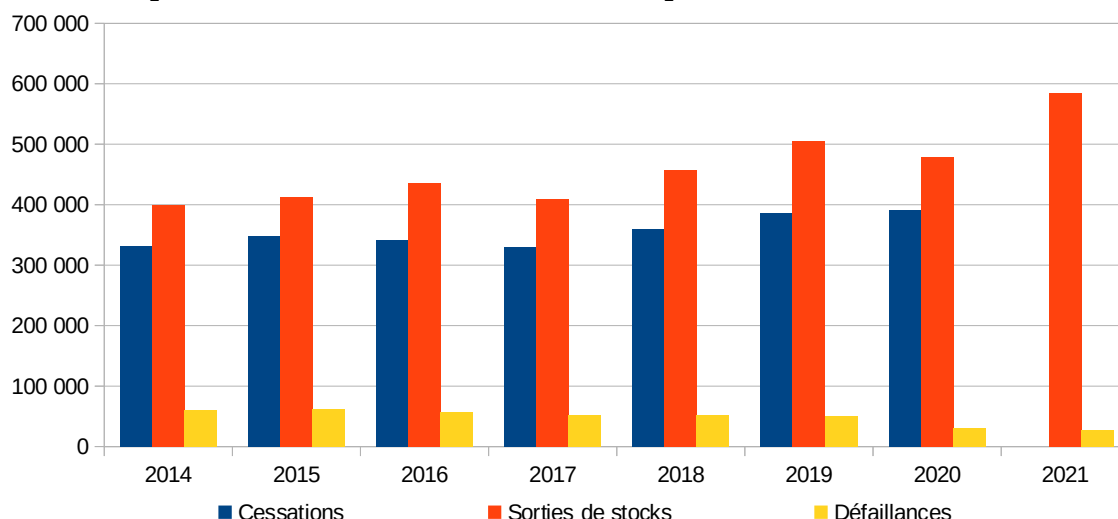
2 Comparaison entre les cessations économiques et les défaillances

Les nombres de défaillances publiés mensuellement par la Banque de France correspondent au décompte des entreprises confrontées à une procédure de redressement judiciaire ouverte à leur encontre. De telles procédures interviennent lorsqu'une unité légale est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Les défaillances sont donc très différentes des cessations économiques, car toutes les défaillances n'aboutissent pas à une cessation. En effet, une entreprise en situation de défaillance peut redresser sa situation financière ; inversement, toute cessation n'est pas précédée d'une défaillance, notamment en cas de départ en retraite d'un entrepreneur individuel.

Ainsi, le nombre annuel de défaillances est proche de 50 000 par an, alors que le nombre de cessations est en moyenne sept fois plus élevé sur la période 2014-2020 et le nombre de sorties des stocks, près de neuf fois plus élevé.

Figure 12 : Comparaison entre les cessations économiques et les défaillances.



Source : SIDE, Banque de France.

G Disponibilité des données

La détermination du nombre d'unités légales et d'établissements économiquement actifs mobilise, comme indiqué en partie I, un nombre important de sources de données : liasses fiscales, effectifs salariés, cotisations sociales des micro-entrepreneurs, etc. En raison du délai de disponibilité de ces données, le dénombrement des unités légales et des établissements économiquement actifs ne peut être effectué, pour l'année N, qu'au cours de l'année N+2.

En outre, certains termes des équations démographiques, tels que toutes les formes de sorties des stocks, nécessitent, pour être calculés, de connaître la population d'unités légales ou d'établissements économiquement actifs du millésime considéré mais aussi celles du premier ou du deuxième millésime suivant. Ainsi, les cessations économiques et les désactivations de l'année N ne peuvent être déterminées de manière exacte qu'en N+4 – la somme des cessations économiques et des désactivations étant en revanche connue en N+3.

La figure 13 précise l'année de disponibilité des différents termes de l'équation démographique.

Figure 13 : Année de disponibilité des termes des équations démographiques.

<i>Termes de l'équation démographiques</i>	<i>Année de disponibilité</i>
<i>Stock_N, Créations économiques_N, Réactivations_N, Créations par reprise_N Créations par transfert_N, Entrées de champ_N, Autres créations_N, Entrées de champ cible_N et Sorties de champ cible_N</i>	N+2
<i>Somme Cessations économiques_N + Désactivations_N ; Cessations par reprise_N, Cessations par transfert_N, Sorties de champ_N et Autres cessations_N</i>	N+3
<i>Cessations économiques_N et Désactivations_N</i>	N+4

III Evolution du nombre d'unités légales économiquement actives entre 2014 et 2022

En 2022, 5 526 000 unités légales ont eu une activité économique marchande dans les secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce et des services. Le nombre d'unités légales économiquement actives a progressé de 42 % entre 2014 et 2022, la croissance étant particulièrement soutenue entre 2017 et 2022, avec +5,7 % par an en moyenne. Cette évolution s'explique par une augmentation du taux de créations économiques, celui-ci passant de 11 % en 2016 et 2017, à 14 % en moyenne entre 2018 et 2022, alors que le taux de cessations économiques est resté proche de 8 % entre 2014 et 2020.

Compte-tenu de leur mode de calcul, la dernière année disponible n'est pas la même pour les créations économiques et les cessations économiques : les créations économiques peuvent être calculées jusqu'à 2022, alors que les cessations économiques ne peuvent l'être que jusqu'à 2020. Ainsi, 391 000 cessations économiques sont mesurées en 2020, soit beaucoup moins que les 623 000 créations économiques décomptées la même année.

Selon les années, les réactivations et les désactivations sont comprises entre 30 000 et 80 000, le solde restant limité par rapport aux nombres des créations et des cessations économiques. Les créations et cessations dues à une reprise ou à une restructuration sont quant à elles généralement comprises entre 20 000 et 30 000 par an. Quant aux autres entrées et sorties des stocks, qui comprennent notamment les unités légales entrant dans le champ de la démographie d'entreprises ou en sortant, elles sont encore un peu plus réduites, de l'ordre de 10 000 à 15 000 par an.

Figure 14 : évolution du nombre d'unités légales économiquement actives entre 2014 et 2022

Année	Stocks	Entrées dans les stocks (+)				Sorties des stocks (-)			
		Créations éco.	Ré-activations	Créations par reprise	Autres entrées dans les stocks	Cessations éco.	Dés-activations	Cessations par reprise	Autres sorties des stocks
2014	3 879					331	39	19	9
2015	3 991	478		22	12	348	33	21	10
2016	4 090	431	39	29	13	341	56	27	12
2017	4 188	458	33	29	15	330	42	27	11
2018	4 430	554	56	28	14	360	57	27	13
2019	4 668	611	42	28	15	387	81	26	12
2020	4 879	623	57	22	13	391	53	22	13
2021	5 274	757	81	24	13	546		23	15
2022	5 526	741	54	27	15				

Source : SIDE.

Note 1 : dans ce tableau, les « entrées de champ » et les « autres créations », décrites en troisième partie de ce document, sont rassemblées dans les « autres entrées dans les stocks » ; les « sorties de champ » et les « autres cessations » le sont dans les « autres sorties des stocks ».

Note 2 : Le nombre d'unités légales économiquement actives en 2019 s'établit à 4 668 000. Il est égal au nombre d'unités légales économiquement actives en 2018 (4 430 000), auquel on retranche 445 000 sorties des stocks (cessations économiques, désactivations, cessations par reprise et autres sorties des stocks) et on ajoute 696 000 entrées dans les stocks (créations économiques, réactivations, créations par reprise et autres entrées dans les stocks).

Le nombre d'établissements économiquement actifs suit la même évolution que celle des unités légales économiquement actives, passant de 4 442 900 en 2014 à 6 185 000 en 2022, soit une

hausse de 4,2 % par an en moyenne. Le nombre d' « entreprises » s'élève quant à lui à 5 197 000 en 2022. Il est inférieur au nombre d'unités légales économiquement actives car 463 000 unités légales ont été regroupées dans 134 000 unités statistiques « entreprise ».

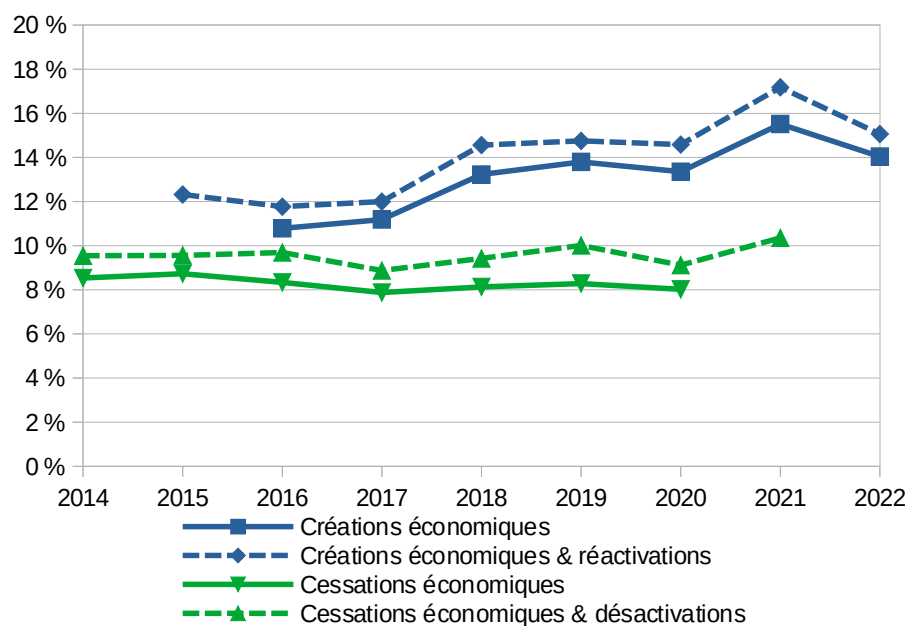
Focus sur la période de la crise sanitaire

La période de la crise sanitaire a eu un effet mesuré sur l'évolution du stock d'unités légales économiquement actives, tous secteurs et tous types d'entreprises confondus. Celui-ci a en effet progressé de 5 % en 2020, comme en 2019, avant de croître de 8 % en 2021, en raison principalement de la hausse des créations économiques en 2021. Il retrouve un rythme de croissance de 5 % en 2022.

La crise sanitaire a tout d'abord conduit à limiter le nombre de créations économiques en 2020 : alors que celles-ci étaient en hausse soutenue en 2018 (+21 %) et 2019 (+10 %), elles n'ont progressé que de 2 % en 2020. Elles accélèrent en 2021 (+21 %) et atteignent un record de 757 000 créations économiques. Elles diminuent ensuite légèrement en 2022 (-2 %), le taux de créations économiques tombant de 16 % en 2021 à 14 % en 2022. Cette évolution s'explique par un reflux, après l'envolée de 2021, des créations économiques dans certains secteurs, tels que les « autres activités de poste et de courrier » (qui correspondent principalement à la livraison à domicile) ou la vente à distance sur catalogue spécialisé, exercées généralement par des micro-entrepreneurs.

Les cessations économiques sont quasi stables en 2020 (+1 %), le taux de cessations économiques reculant même de 8,3 % à 8,0 % entre 2019 et 2020. Les désactivations croissent néanmoins nettement en 2019 et atteignent 81 000 (cf. figure 14), certains micro-entrepreneurs actifs en 2019 ayant arrêté leur activité en 2020, avant de la reprendre en 2021. En revanche, les cessations économiques et les désactivations accélèrent en 2021 (+23 % par rapport à 2020). Cette accélération est particulièrement marquée pour les micro-entrepreneurs (+36 %), en raison de la hausse de leur population sur la période récente et d'une augmentation de leur taux de cessations économiques et de désactivations entre 2020 (17 %) et 2021 (20 %). La hausse du nombre de cessations économiques et de désactivations affecte des secteurs où les micro-entrepreneurs sont nombreux, tels que les transports et entreposage (+71 %) et les activités spécialisées, scientifiques et techniques (+25 %, notamment dans le conseil pour les affaires et autres conseils de gestion).

Taux de créations et de cessations économiques, tous secteurs et tous types d'entreprises confondus.



Source : SIDE.

Un tiers des unités légales économiquement actives en 2022 relèvent du régime du micro-entrepreneur

En 2022, 32 % des unités légales actives économiquement relèvent du régime du micro-entrepreneur. Cette part, qui était de 19 % en 2014, s'est notamment accrue au détriment de celle des entreprises individuelles classiques, qui représentent 21 % des unités légales en 2022 contre 33 % en 2014.

Le nombre d'entreprises relevant du régime du micro-entrepreneur enregistre en effet une croissance marquée entre 2014 et 2022, qui s'est même accélérée à partir de 2017, avec un taux de croissance moyen de près de 15 %. Cette envolée du nombre de micro-entrepreneurs résulte d'un taux moyen de créations économiques très élevé, compris entre 24 % et 32 % entre 2016 et 2022, et d'un taux moyen des cessations économiques moindre, en moyenne de 15 % entre 2014 et 2020, mais néanmoins haut, suggérant un renouvellement important de la population de micro-entrepreneurs.

Le nombre d'entreprises individuelles classiques diminue quant à lui d'environ 8 % sur la période, en raison de taux de cessations économiques (7 % en moyenne entre 2014 et 2020) légèrement plus élevés en moyenne que les taux de créations économiques (6 % en moyenne entre 2016 et 2022). De plus, il apparaît qu'en cas de cessation avec reprise d'une entreprise individuelle, l'entreprise reprenneuse revêt souvent (dans environ deux cas sur trois) une forme sociétaire, en particulier dans les activités de boulangerie et boulangerie-pâtisserie, de coiffure ou de restauration traditionnelle.

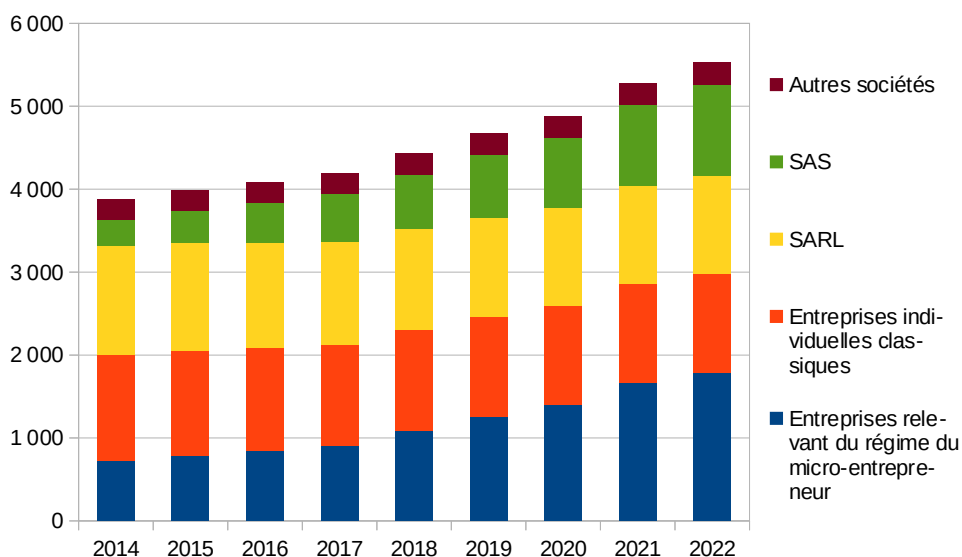
La part des sociétés dans l'ensemble des unités légales économiquement actives évolue peu sur la période 2014-2022, passant de 48 % à 46 %. En revanche, la composition des sociétés est modifiée assez sensiblement : la part des sociétés à responsabilité limitée (SARL) décroît, tombant de 70 % des sociétés en 2014 à 47 % en 2022, tandis que celle des sociétés par actions simplifiées (SAS)

progresses continûment, de 17 % à 43 %. La part des autres formes sociétés diminue légèrement, passant de 13 % à 11 % des sociétés.

Le nombre de sociétés par actions simplifiées est ainsi multiplié par 3,4 entre 2014 et 2022, où il atteint 1 092 000. Cette évolution s'explique par un taux de créations économiques élevé, de 18 % en moyenne entre 2016 et 2022, et par un taux de cessations économiques bien plus faible, de 6 % en moyenne entre 2014 et 2020. En outre, la croissance du nombre de SAS est tirée par la transformation, à hauteur d'environ 2 % par an, de SARL en SAS. À l'inverse, le nombre de sociétés à responsabilité limitée diminue de 9 % sur la période, en raison d'un taux de créations économiques assez faible (5 % en moyenne entre 2016 et 2022) et inférieur au taux de cessations économiques (6 % en moyenne entre 2014 et 2020), ainsi que de la transformation chaque année d'environ 1 % des SARL en SAS.

La composition par type d'entreprise varie assez nettement selon les secteurs : les sociétés sont majoritaires dans les activités financières et d'assurance (91 %), dans l'hébergement et restauration (70 %), la production et distribution d'électricité (61 %) et les activités immobilières (59 %). À l'inverse, les micro-entrepreneurs dominent le secteur de l'enseignement (68 %) et les autres activités de services » (62 %). Les entreprises individuelles classiques sont particulièrement représentées dans la santé humaine et l'action sociale (74 %) et dans une moindre mesure dans les arts, spectacles et activités récréatives (44 %).

Figure 15 : répartition des unités légales actives par type d'entreprise, en milliers



Source : Insee, SIDE.

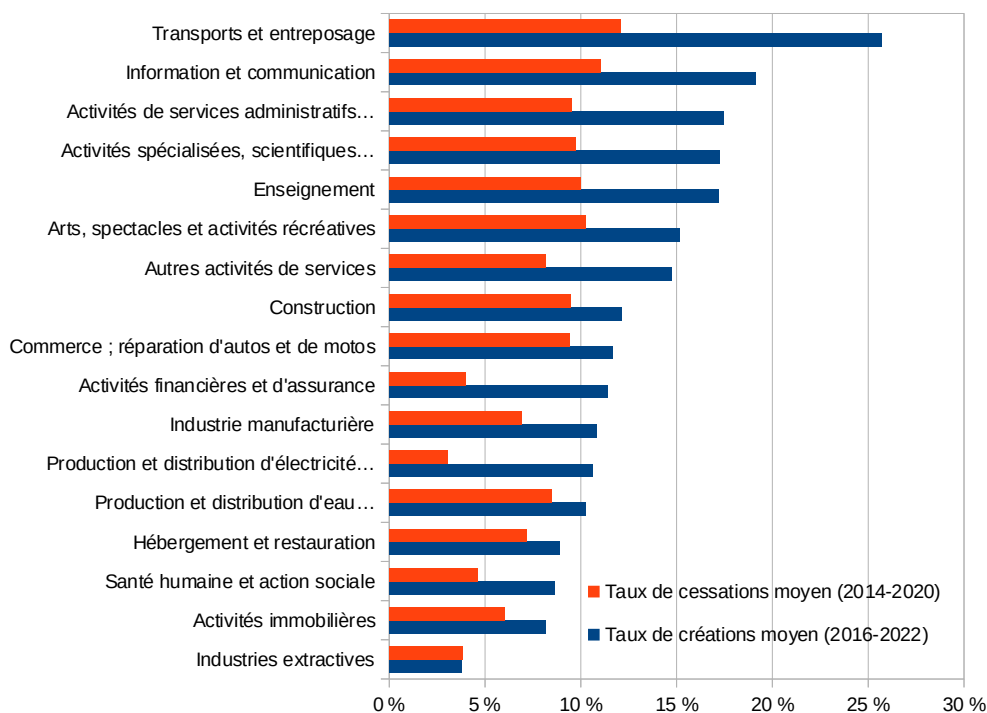
Entre 2014 et 2022, le nombre d'unités légales économiquement actives progresse dans la quasi-totalité des secteurs

La croissance des unités légales actives, de 42 % sur l'ensemble des secteurs entre 2014 et 2022, a été particulièrement soutenue dans le secteur des transports et entreposage (+113 %, essentiellement dans les activités de livraison à domicile), celui de la production d'électricité (+93 %, en lien avec le développement des installations de production d'électricité photovoltaïque par des particuliers), les activités de services administratifs et de soutien (+80 %) et l'information et la communication

(+77 %). Elle a été plus modérée dans le commerce (+16 %), les activités immobilières (+22 %) et la construction (+24 %). Seul le secteur des industries extractives a enregistré une diminution des unités légales actives (-7 %).

Les secteurs en forte croissance se caractérisent généralement par des taux de créations élevés et des taux de cessations contenus : c'est le cas dans le secteur des transports et de l'entreposage, où le taux de créations moyen entre 2016 et 2022 s'établit à 26 % alors que le taux de cessations moyen entre 2014 et 2020 reste aux environs de 12 %. Il en va de même des secteurs de l'information et de la communication, des activités de services administratifs et de soutien, des activités spécialisées, scientifiques et techniques et de l'enseignement, où les taux de créations moyens sont compris entre 17 % et 19 %, alors que le taux de cessations n'est que de 10 % à 11 %. Les secteurs en plus faible croissance, tels que les activités immobilières, la santé humaine et l'action sociale, l'hébergement et la restauration ou l'industrie manufacturière ont des taux de créations plus bas, situés entre 8 % et 10 %, et des taux de cessations moyens légèrement inférieurs, compris entre 5 % et 7 %.

Figure 16 : taux annuels de créations moyens (2016-2022) et taux de cessations annuels moyens (2014-2020), par secteurs d'activité



Source : SIDE

En 2022, quatre grands secteurs concentrent la moitié des unités légales économiquement actives

Quatre grands secteurs regroupent en 2022 la moitié des unités légales économiquement actives. Il s'agit du commerce (y compris réparation d'automobiles et de motocycles, 14 % des unités légales actives), des activités spécialisées, scientifiques et techniques (14 %), de la construction (11 %) et de la santé humaine et action sociale (11 %).

En 2022, le secteur du commerce (y compris commerce et réparation d'automobiles) concentre le plus grand nombre d'unités légales économiquement actives, avec 787 000 unités légales actives, dont 487 000 dans le commerce de détail, 181 000 dans le commerce de gros et 119 000 dans le commerce et réparation d'automobiles et de motocycles. Dans ce secteur, composé principalement de sociétés (57 % en 2022), le nombre d'unités légales économiquement actives a progressé en moyenne de 2 % par an depuis 2014 (contre +5 % dans l'ensemble des secteurs), en raison de taux de créations économiques, compris entre 10 % et 14 %, un peu supérieurs aux taux de cessations économiques (proches de 9 %). Certaines activités de ce secteur enregistrent cependant des taux de créations et de cessations particulièrement élevés : les taux de créations ont parfois dépassé les 30 % dans les activités de vente à distance sur catalogue général ou sur catalogue spécialisé et dans la vente à domicile, tandis que les taux de cessations ont souvent été supérieurs à 15 % dans ces activités, voire à 20 % pour la vente à domicile.

Le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques regroupe 750 000 unités légales économiquement actives en 2022, dont notamment 237 000 dans le conseil pour les affaires et autres conseils de gestion (32 % des unités légales économiquement actives dans le secteur), 82 000 dans les activités juridiques (11 %), 62 000 dans l'ingénierie et les études techniques (8 %) et 60 000 dans les activités spécialisées de design (8 %). Ce secteur comprend 47 % de sociétés, 38 % de micro-entrepreneurs et 15 % d'entreprises individuelles. Le nombre d'unités légales économiquement actives progresse de 7 % par an dans ce secteur, du fait d'un taux de créations proche de 17 % et un taux de cessations nettement plus faible, aux environs de 10 %. La croissance est particulièrement soutenue au sein des activités de conseil pour les affaires et autres conseils de gestion, avec un quasi doublement des unités légales actives sur la période, en raison d'un taux de créations (23 %) près du double de celui des cessations (12 %).

Le secteur de la construction compte, en 2022, 627 000 unités légales économiquement actives. 86 % d'entre elles appartiennent aux travaux de construction spécialisés, en particulier les travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment (15 % des unités légales du secteur), les travaux d'installation électrique dans tous locaux (12 %), les travaux de peinture et vitrerie (10 %) et les travaux de menuiserie bois et PVC (9 %). Ce secteur est composé majoritairement de sociétés (55 %), les micro-entrepreneurs et entreprises individuelles classiques représentant 32 % et 13 % du secteur. Entre 2014 et 2022, le nombre d'unités légales a augmenté de 3 % par an, du fait de taux de créations et de cessations économiques d'environ 12 % et 9 %.

En 2022, 584 000 unités légales sont économiquement actives dans le secteur de la santé humaine et action sociale, dont 149 000 dans les activités des professionnels de la rééducation, de l'appareillage et des pédicures-podologues (dont notamment les masseurs-kinésithérapeutes et les ostéopathes), 138 000 dans les activités des infirmiers et des sages-femmes, 93 000 dans les « activités de santé humaine non classées ailleurs » (dont les diététiciens, les réflexologues, etc.) et 78 000 dans les activités de médecins généralistes. Ces activités sont, pour près des trois quarts, exercées par des entrepreneurs individuels classiques, à l'exception notable des « activités de santé humaine non classées ailleurs », qui comptent 76 % de micro-entrepreneurs en 2022.

23 % des unités légales économiquement actives ont leur siège en Île-de-France.

En 2022, l'Île-de-France concentre 23 % des unités légales actives en France. Cette région se distingue des autres par une part plus importante de sociétés, de 53 % contre 46 % au niveau national. De plus, la composition sectorielle des unités légales situées en Île-de-France présente des spécificités importantes : 22 % des unités légales de cette région relèvent des activités spécialisées,

scientifiques et techniques (contre 14 % au niveau national) ; de même 8 % des unités légales appartiennent au secteur de l'information et de la communication (contre 4 % au niveau national) et 7 % du secteur des transports et entreposage (contre 4 %).

Hormis la Corse et l'Île-de-France, les régions de France métropolitaine ont généralement un profil proche de la moyenne nationale. Les secteurs les plus importants au niveau national le sont également dans ces régions. Ainsi, la part du commerce (y compris commerce et réparation d'automobiles) est comprise entre 14 % en Auvergne-Rhône-Alpes et 17 % en Bourgogne-Franche-Comté et inversement, celle des activités spécialisées, scientifiques et techniques est comprise entre 10 % en Bourgogne-Franche-Comté et 13 % en Auvergne-Rhône-Alpes. Il en va de même pour la répartition par type d'entreprises, qui y est assez homogène : la part des entreprises relevant du régime du micro-entrepreneur varie entre 30 % en Bretagne et 36 % en Nouvelle-Aquitaine.

La Corse se signale par une part importante d'unités légales actives dans le secteur de la construction (17 % contre 11 % au niveau national) et dans l'hébergement et restauration (12 % contre 6 % au niveau national). Les départements d'outre-mer présentent des spécificités importantes, avec une part de micro-entrepreneurs plus basse qu'en métropole (25 % à La Réunion contre 32 % au niveau national), et une part d'unités légales actives particulièrement importante dans les activités de services administratifs et de soutien, atteignant 42 % en Martinique (en lien notamment avec certains dispositifs prévus par la loi Girardin).

Sur la période 2014 à 2022, la hausse du nombre d'unités légales actives est comprise, pour la France métropolitaine, entre +31 % en Bourgogne-Franche-Comté et +47 % en Île-de-France et +48 % en Corse. Ces écarts peuvent provenir d'évolutions différentes, entre régions, pour un même secteur : ainsi, le nombre d'unités légales actives relevant les activités spécialisées, scientifiques et techniques progresse moins en Bourgogne-Franche-Comté (+62 %) qu'au niveau national (+71 %). Les écarts peuvent résulter également de l'importance relative, dans les différentes régions, de secteurs à forte croissance : ainsi, le secteur des transports et entreposage, dont la croissance est particulièrement forte sur la période, représente 7 % des unités légales actives en Île-de-France, contre 4 % au niveau national.

Figure 17 : nombre d'unités légales économiquement actives par région en 2022 (en milliers), et évolution.

	Nombre d'unités légales actives en 2022 (en milliers)	Evolution 2022 / 2014
Bourgogne-Franche-Comté	186	31 %
Centre-Val de Loire	164	34 %
Grand Est	353	34 %
Normandie	205	35 %
Hauts-de-France	336	39 %
Bretagne	248	41 %
Occitanie	544	42 %
Auvergne-Rhône-Alpes	713	43 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	550	43 %
Nouvelle-Aquitaine	520	44 %
Pays de la Loire	270	44 %
Île-de-France	1 245	47 %
Corse	41	48 %
Martinique	43	56 %
Guyane	11	60 %
La Réunion	62	60 %
Guadeloupe	34	60 %
Mayotte	2	nd.
France entière	5 526	42 %

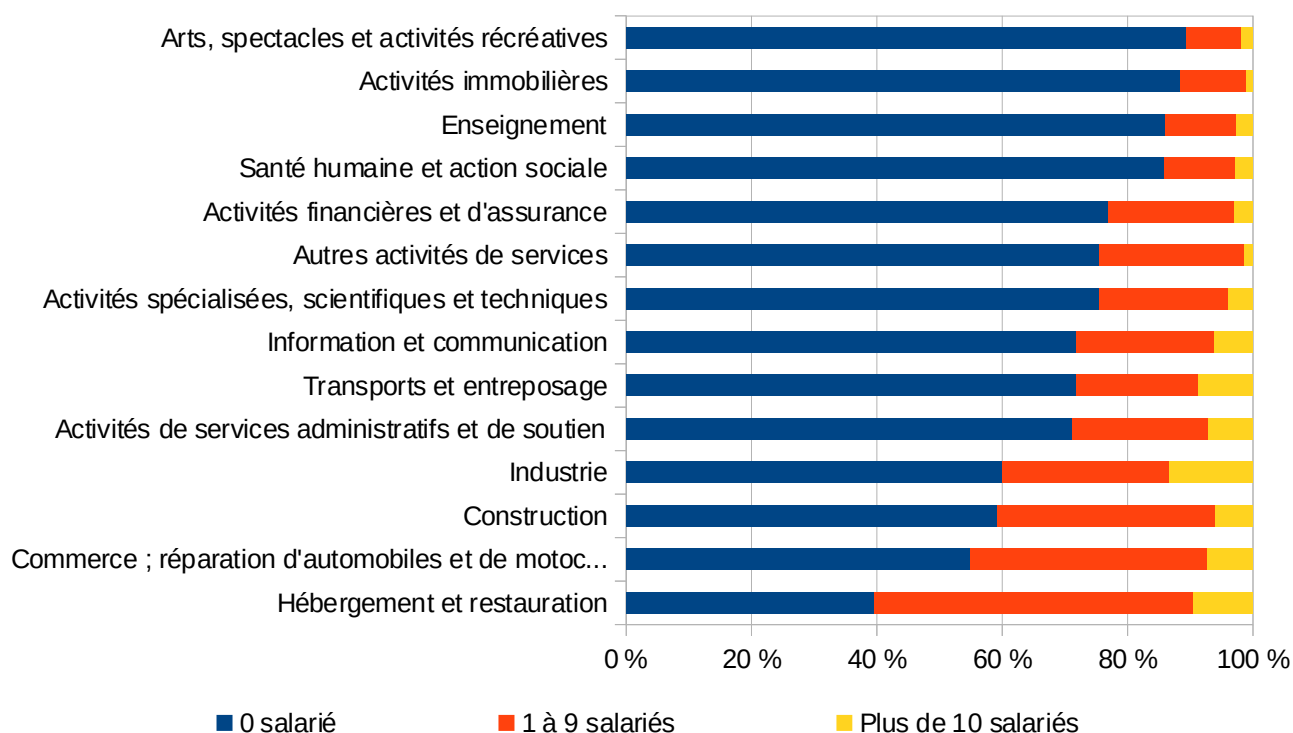
Source : SIDE.

Sept unités légales économiquement actives sur dix n'ont aucun salarié.

En 2021, 70 % des unités légales actives non cessées au cours de l'année n'avaient pas de salariés en fin d'année, 9 % avaient 1 salarié, 16 % en avaient entre 2 et 9 et 5 % en avaient plus de 10. La part d'entreprises employeuses dépend fortement du type d'entreprise. Ainsi, seuls 0,5 % des micro-entrepreneurs employaient des salariés et 15 % des entrepreneurs individuels classiques. En revanche, une majorité de SARL et de SAS sont employeuses en 2021 : 14 % des SARL emploient un salarié et 16 % des SAS ; 34 % des SARL emploient entre 2 et 9 salariés et 29 % des SAS ; enfin, 8 % des SARL emploient plus de 10 salariés, contre 14 % de SAS. Parmi les autres formes sociétaires, une forte majorité n'emploient pas de salarié (68 %).

Dans la quasi-totalité des secteurs, les unités légales non employeuses sont majoritaires. Les grands secteurs peuvent néanmoins être regroupés en trois catégories, du point de vue de leur effectif salarié. Quelques secteurs sont très majoritairement non employeurs, tels que les arts, spectacles et activités récréatives (89 %), les activités immobilières (88 %), l'enseignement (86 %) et la santé humaine et action sociale (86 %). Un deuxième groupe de secteurs, comprenant notamment l'information et communication, les transports et entreposage, et les activités financières et d'assurances, compte entre 71 % et 77 % d'unités légales non employeuses mais aussi entre 19 % et 23 % d'unités légales employant entre 1 et 9 salariés. Enfin, le dernier groupe comprend les secteurs nettement plus souvent employeurs : l'hébergement et restauration, dont 51 % des unités légales emploient entre 1 et 9 salariés, le commerce (38 %), la construction (35 %) et l'industrie (27 %).

Figure 18 : proportions, par secteur, des unités légales économiquement actives, selon la tranche d'effectif salarié, en 2021.



Source : SIDE, Florès

La part des femmes parmi les entrepreneurs individuels atteint 45 % en 2022

En 2022, 45 % des entrepreneurs individuels, qu'ils soient entrepreneurs individuels classiques ou micro-entrepreneurs, sont des femmes. Cette part atteint 75 % dans les autres activités de services, qui incluent notamment les activités de soins de beauté et de coiffure, où 99 % et 86 % des entrepreneurs individuels sont des femmes. La part des femmes est également élevée dans la santé humaine et action sociale (67 %), notamment dans les activités des infirmiers et des sages-femmes (84 %), ainsi que dans l'industrie manufacturière (54 %), en particulier dans l'industrie de l'habillement (93 %) et dans la fabrication de textiles (90 %). En revanche, les hommes sont très majoritaires parmi les entrepreneurs individuels du secteur de la construction (98 %) et dans les transports et entreposage (93 %).

Sur la période 2014 à 2022, la part des femmes parmi les entrepreneurs individuels a nettement progressé, passant de 39 % à 45 %. Cette augmentation résulte en particulier de l'accroissement de la part des femmes dans certains secteurs, comme la santé humaine et action sociale, où cette part passe de 59 % à 67 %, ou comme l'industrie manufacturière, où elle grimpe de 19 points. Le recul relatif de certains secteurs où les hommes sont majoritaires contribue aussi à accroître la part des femmes ; c'est le cas du secteur de la construction, qui représente 9 % des entreprises individuelles en 2022, contre 11 % en 2014.

Figure 19 : part des femmes dans les entreprises individuelles économiquement actives en 2022, selon le type d'entreprise individuelle.

	Entreprises individuelles classiques	Micro-entrepreneurs	Total des entreprises individuelles
Industrie	20 %	59 %	49 %
- dont industrie manufacturière	21 %	61 %	54 %
Construction	2 %	2 %	2 %
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	48 %	39 %	42 %
Transports et entreposage	8 %	6 %	7 %
Hébergement et restauration	39 %	46 %	43 %
Information et communication	13 %	25 %	24 %
Activités financières et d'assurance	22 %	39 %	29 %
Activités immobilières	25 %	52 %	32 %
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	49 %	49 %	49 %
Activités de services administratifs et de soutien	16 %	45 %	40 %
Enseignement	37 %	54 %	51 %
Santé humaine et action sociale	64 %	82 %	67 %
Arts, spectacles et activités récréatives	47 %	42 %	44 %
Autres activités de services	74 %	75 %	75 %
Total	45 %	45 %	45 %

Source : SIDE

L'âge moyen des entrepreneurs individuels diminue entre 2014 et 2022

En 2022, l'âge moyen des entrepreneurs individuels s'établit à 45 ans. Il est un peu plus élevé pour les entrepreneurs individuels (49 ans), que pour les micro-entrepreneurs (42 ans). Tous secteurs et tous types d'entreprises individuelles confondus, 14 % des entrepreneurs individuels ont moins de 30 ans, 25 % ont entre 30 et 39 ans, 23 % entre 40 et 49 ans, 21 % entre 50 et 59 ans et 17 % ont plus de 60 ans.

L'âge moyen des entrepreneurs individuels est particulièrement élevé dans les activités immobilières (57 ans, 46 % des entrepreneurs individuels de ce secteur ayant plus de 60 ans), en raison de la part importante dans ce secteur des loueurs de terrains et d'autres biens immobiliers (65 ans en moyenne), ainsi que dans les secteurs de l'hébergement et restauration (50 ans) et dans les activités financières et d'assurance (48 ans). En revanche, les entrepreneurs individuels sont nettement plus jeunes dans les transports et l'entreposage et l'information et la communication (38 ans dans ces deux secteurs).

De 47 ans en moyenne en 2014, l'âge moyen des entrepreneurs individuels diminue de deux ans entre 2014 et 2022. Cette diminution s'explique essentiellement par l'accroissement de la part des micro-entrepreneurs, qui représentent en 2022 60 % des entrepreneurs individuels, contre 36 % en 2014, et qui sont plus jeunes que les entrepreneurs individuels classiques.

Figure 20 : âge moyen des entrepreneurs individuels en 2022, selon le type d'entreprise individuelle.

	Entreprises individuelles classiques	Micro- entrepreneurs	Total des entreprises individuelles
Industrie	54	44	47
- dont industrie manufacturière	53	44	46
Construction	50	44	45
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	51	44	47
Transports et entreposage	51	34	38
Hébergement et restauration	53	46	50
Information et communication	48	37	38
Activités financières et d'assurance	50	44	48
Activités immobilières	63	43	57
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	48	41	43
Activités de services administratifs et de soutien	48	44	44
Enseignement	50	43	44
Santé humaine et action sociale	45	44	45
Arts, spectacles et activités récréatives	49	41	45
Autres activités de services	49	42	44
Total	49	42	45

Source : SIDE

IV Evolution du nombre d'établissements dans l'industrie manufacturière sur la période récente

Au cours de l'année 2022, 310 100 établissements ont été économiquement actifs dans l'industrie manufacturière. Ces établissements peuvent être des usines de grands groupes industriels mais correspondent aussi pour beaucoup aux lieux d'activité d'entrepreneurs individuels sans salarié, et en particulier de micro-entrepreneurs.

Depuis 2014, première année pour laquelle les dénombrements d'établissements économiquement actifs peuvent être recalculés selon le nouveau dispositif SIDE (cf. figure 21), le nombre d'établissements appartenant au secteur manufacturier a crû de 28 %, du fait des nombreux micro-entrepreneurs immatriculés sur cette période. Le nombre de créations économiques d'établissements est ainsi passé de 18 500 en 2016 à 35 400 en 2022, soit un taux de créations économiques montant de 8 % à 12 % entre 2016 et 2022. Dans le même temps, le nombre de cessations économiques est resté proche de 17 500 par an (soit un taux de cessations économiques voisin de 7 % par an), mais ce nombre devrait augmenter en 2021, en raison principalement d'une augmentation des cessations économiques d'établissements appartenant à des micro-entrepreneurs.

Tous les établissements devenant économiquement actifs ou cessant de l'être ne sont pas des créations économiques ou des cessations économiques. En effet, à partir des données du répertoire Sirene, il est possible de repérer qu'environ 8 000 à 11 000 fermetures et ouvertures d'établissements du secteur manufacturier correspondent en fait à des « transferts d'établissement », c'est-à-dire au transfert d'une activité d'un établissement de départ, qui sera souvent fermé, vers un nouvel établissement. D'autres établissements – un peu moins de 3 000 par an – sont « repris » par une autre entreprise. Il s'agit par exemple de boulangeries qui, gérées sous forme d'entreprises individuelles, changent de propriétaire.

Les autres éléments expliquant l'évolution, d'une année sur l'autre, du nombre d'établissements actifs dans l'industrie manufacturière comprennent principalement les établissements entrant ou sortant du secteur manufacturier et ceux cessant temporairement d'être actifs pendant une année (« désactivations ») pour le redevenir l'année d'après (« réactivations »). Le solde de ces mouvements est généralement faible, de moins de 2 000 établissements en plus ou en moins chaque année.

Figure 21 : évolution du nombre d'établissements dans le secteur de l'industrie manufacturière

Année	Stock	Entrées dans les stocks (+)					Sorties des stocks (-)				
		Créations éco.	Ré-activations	Créations par reprise	Créations par transfert	Entrées dans le secteur manufacturier (+autres entrées dans les stocks) (*)	Cessations éco.	Dés-activations	Cessations par reprise	Cessations par transfert	Sorties du secteur manufacturier (+autres sorties des stocks) (**)
2014	241,8						17,8	1,6	2,5	7,5	2,5
2015	244,0		20,9	2,7	8,6	2,0	18,8	1,5	2,6	8,0	1,9
2016	244,6	18,5	1,6	3,2	8,3	1,7	17,3	2,2	3,0	7,7	2,0
2017	246,5	19,3	1,4	3,0	8,3	2,0	16,0	1,9	3,0	8,1	2,0
2018	253,6	22,5	2,3	2,9	8,6	1,8	17,3	2,6	2,8	8,2	1,8
2019	263,6	27,2	1,9	2,7	9,0	2,0	17,7	4,1	2,7	8,6	2,2
2020	274,9	30,1	2,7	2,4	9,4	1,9	17,8	2,4	2,5	9,0	2,5
2021	297,5	36,9	4,1	2,8	10,8	2,1	25,6		2,6	10,1	2,2
2022	310,1	35,4	2,4	2,7	10,4	2,2					

Source : SIDE, Sirene, Sirius et Citrus.

Note : (*) dans ce tableau, les « entrées dans le secteur manufacturier », les « entrées dans le champ de la statistique d'entreprises » et les « autres créations », décrites en deuxième partie de ce document, sont rassemblées en « entrées dans le secteur manufacturier (+ autres entrées dans les stocks) ». (**) Les « sorties dans le secteur manufacturier », les « sorties du champ de la statistique d'entreprises » et les « autres cessations » le sont dans les « sorties du secteur manufacturier (+ autres sorties des stocks) ».

Lecture : 253 600 établissements ont été économiquement actifs en 2018 et dans le secteur manufacturier. Si on en déduit les 32 700 diverses sorties de stocks de l'année 2018 et qu'on y ajoute les 42 800 diverses entrées dans les stocks de l'année 2019, on obtient le nombre d'établissements économiquement actifs en 2019, soit 263 600.

Le micro-entrepreneuriat à l'origine de la croissance des établissements du secteur manufacturier

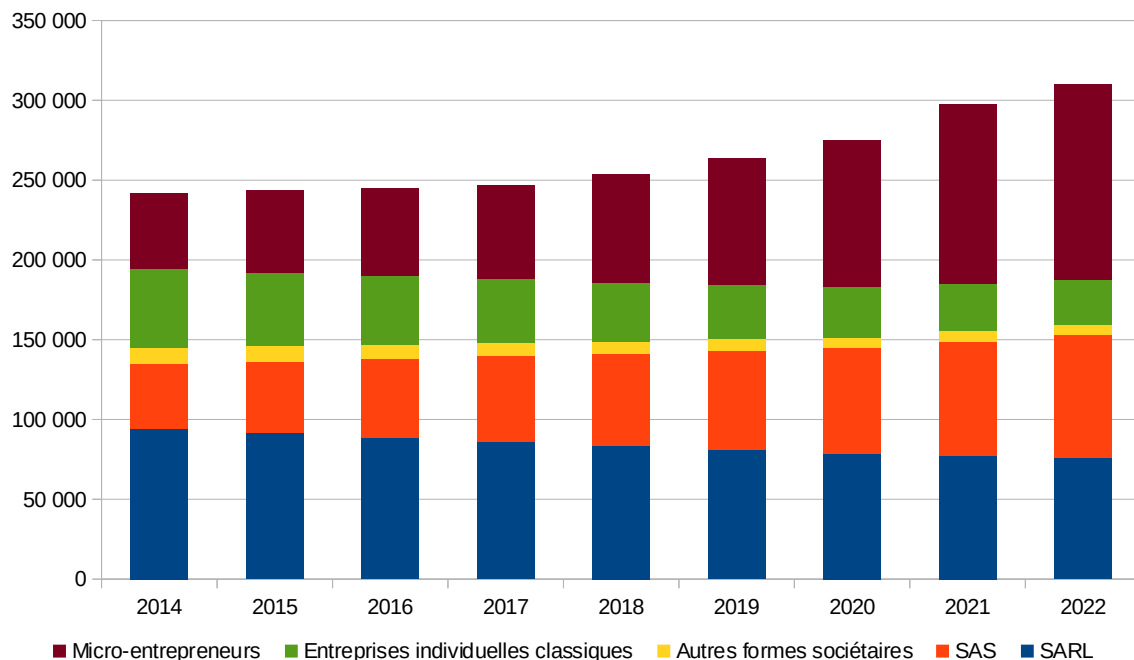
L'augmentation, entre 2014 et 2022, du nombre d'établissements du secteur manufacturier s'explique en grande partie par l'accroissement des établissements des micro-entrepreneurs (cf. figure 22). Avec 75 000 établissements de plus, leur nombre est multiplié par près de 2,6. Ceux-ci rassemblent ainsi 40 % des établissements du secteur manufacturier en 2022, contre 20 % en 2014. Cette hausse s'explique par des créations économiques nombreuses et en croissance : d'environ 10 000 en 2016, elles culminent à 27 400 en 2021, puis redescendent à 25 800 en 2022. Les cessations économiques, qui étaient de 7 200 en 2016 et atteignent 10 100 en 2020, tendent aussi à augmenter, proportionnellement à la population de micro-entrepreneurs dans l'industrie manufacturière. L'accroissement des cessations économiques d'établissements appartenant à des micro-entrepreneurs devrait se poursuivre en 2021 – même si le nombre exact de cessations économiques n'est pas encore connu.

À l'inverse, le nombre d'établissements appartenant à des entreprises classiques, qui comprennent les entreprises individuelles classiques et les sociétés, diminue de 6 700 entre 2014 et 2022 (-3 %). Cette légère baisse résulte de cessations économiques restées, jusqu'en 2020, supérieures aux créations économiques. Le rapport semble néanmoins s'inverser, les créations économiques montant de 8 100 en 2016 à 9 700 en 2022, et les cessations reculant de 10 300 en 2014 à 7 700 en 2020.

Le nombre des établissements des entrepreneurs individuels classiques chute de 42 % entre 2014 et 2022, pour s'établir à 28 500 en 2022. Dans certains secteurs, tels que la fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement, ce recul semble découler d'un choix plus fréquent pour le régime du micro-entrepreneur – sans pouvoir à lui seul expliquer l'engouement pour ce dernier. La forme sociétaire est aussi privilégiée, dans certaines activités, à celle de l'entreprise individuelle classique. C'est le cas dans les activités de boulangerie et boulangerie-pâtisserie, secteur qui explique à lui seul plus d'un tiers de la diminution des établissements appartenant à des entreprises individuelles classiques et où plus des deux tiers des entreprises individuelles classiques reprises le sont par une société.

Dans l'industrie, comme dans les autres secteurs de l'économie, les sociétés par action simplifiées (SAS) remplacent progressivement, les sociétés à responsabilité limitée (SARL). Ainsi, dans le secteur manufacturier, le nombre d'établissements de SAS progresse de 90 % entre 2014 et 2022, au détriment des établissements de SARL, qui reculent de 19 %.

Figure 22 : évolution du nombre d'établissements dans le secteur de l'industrie manufacturière, selon le type de l'unité légale à laquelle ils appartiennent



Source : SIDE

Un développement des micro-entrepreneurs dans des activités manufacturières très diverses

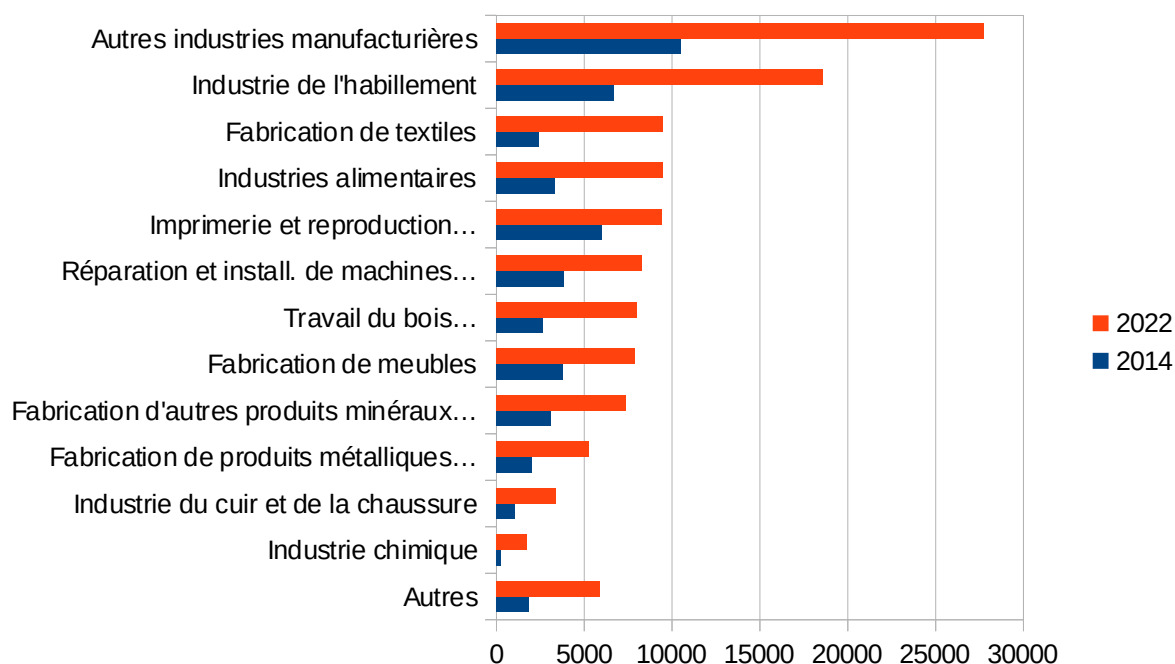
Le fort accroissement (+158 %) du nombre de micro-entrepreneurs (et donc des établissements qu'ils détiennent) entre 2014 et 2022 concerne des secteurs très variés au sein de l'industrie manufacturière. Il est principalement le fait de femmes, la part de celles-ci parmi les micro-entrepreneurs du secteur manufacturier progressant de 8 points entre 2014 et 2022 pour atteindre 61 %.

La croissance des établissements de micro-entrepreneurs est particulièrement marquée dans les « autres industries manufacturières », où le nombre d'établissements de micro-entrepreneurs passe de 10 500 en 2014 à 27 700 en 2022, en raison du fort développement de la fabrication d'articles de bijouterie fantaisie et d'articles similaires (+8 200 établissements), mais aussi des « autres activités manufacturières non classées ailleurs » (+6 500), qui recouvrent notamment la fabrication d'objets de décoration ou de bougies.

Le développement des activités des micro-entrepreneurs est également soutenu dans les industries de l'habillement (+11 900 établissements), notamment la fabrication de vêtements de dessus et d'autres vêtements et accessoires, mais aussi dans la fabrication de textiles (+7 100) ou l'industrie du cuir et de la chaussure (+2 300). Il s'observe encore dans d'autres secteurs très divers, tels que les industries alimentaires (+6 100, dont la pâtisserie et la fabrication de biscuits), le travail du bois et la fabrication d'articles en bois (+5 400), la réparation et installation de machines et d'équipements (+4 400, notamment pour des activités de réparation d'engins agricoles, de soudure, de chaudronnerie, etc.), la fabrication d'autres produits minéraux non métalliques (+4 300, notamment d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental), la fabrication de meubles (+4 100) ou encore l'imprimerie et reproduction de documents (+3 400, dont les activités de pré-pressé et de publication assistée par ordinateur).

La très forte croissance des établissements des micro-entrepreneurs soutient celle des établissements non employeurs, qui appartiennent, pour les deux tiers, en 2021, à des micro-entrepreneurs, pour 12 % à des entreprises individuelles classiques et pour 22 % à des sociétés. Ainsi, depuis 2017, première année pour laquelle les tranches d'effectifs sont disponibles dans le nouveau dispositif de démographie d'entreprises (en raison de l'introduction de la déclaration sociale nominative), le nombre d'établissements sans salarié (hors établissements cessés ou sortis des stocks dans l'année et qui n'ont donc plus de salariés en fin d'année) croît pour atteindre 52 % des établissements du secteur en 2021, contre 43 % en 2017.

Figure 23 : Nombre d'établissements de micro-entrepreneurs dans les secteurs de l'industrie manufacturière, en 2014 et 2022

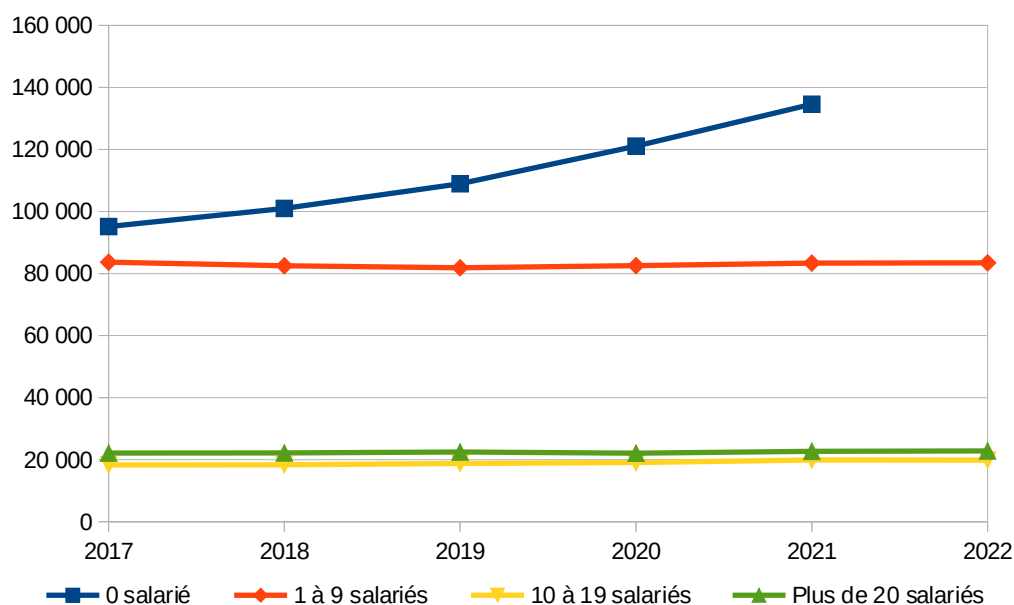


Source : SIDE.

Faible hausse du nombre d'établissements employeurs entre 2017 et 2022

En 2022, l'industrie manufacturière compte 126 200 établissements employeurs, soit 2 100 (+1,6 %) de plus qu'en 2017. Les établissements ayant entre 1 et 9 salariés sont largement majoritaires, avec 83 500 établissements en 2022 (-0,2 % par rapport à 2017), contre 19 900 (+8 %) pour les établissements de 10 à 19 salariés et 22 800 (+3 %) pour ceux de plus de 20 salariés.

Figure 24 : Nombre d'établissements, par tranche d'effectif salariés, dans les secteurs de l'industrie manufacturière, entre 2017 et 2022



Source : SIDE, Florès

Note : l'emploi salarié est celui constaté au 31 décembre ; il exclut les intérimaires. Les établissements cessés ou sortis des stocks au cours de l'année sont exclus du décompte des établissements sans salarié – leur effectif salarié étant nul en fin d'année. Les sorties des stocks de l'année 2022 n'étant pas connues à la date du calcul, le nombre d'établissements sans salarié n'est pas indiqué pour 2022.

Lecture : quelque 22 800 établissements de l'industrie manufacturière emploient plus de 20 salariés en 2022 (effectif salarié en fin d'année, hors intérimaires).

En 2022, les industries alimentaires comptent 43 800 établissements employeurs, soit 1 100 de plus qu'en 2017 (+3 %). Cette hausse du nombre d'établissements employeurs est portée par plusieurs secteurs, dont la transformation et conservation de la viande de boucherie et la fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie, malgré un recul dans le secteur des charcuteries. Dans les activités boulangerie et boulangerie-pâtisserie, le nombre d'établissements employeurs évolue globalement peu entre 2017 et 2022, le recul de 8 % des établissements de 1 à 9 salariés étant compensé par une nette hausse des établissements de 10 à 19 salariés (+37 %, soit près de 1 400 établissements supplémentaires) et une hausse plus forte encore (+91 %, soit près de 500 établissements supplémentaires) du nombre d'établissements de plus de 20 salariés (cf. figure 26).

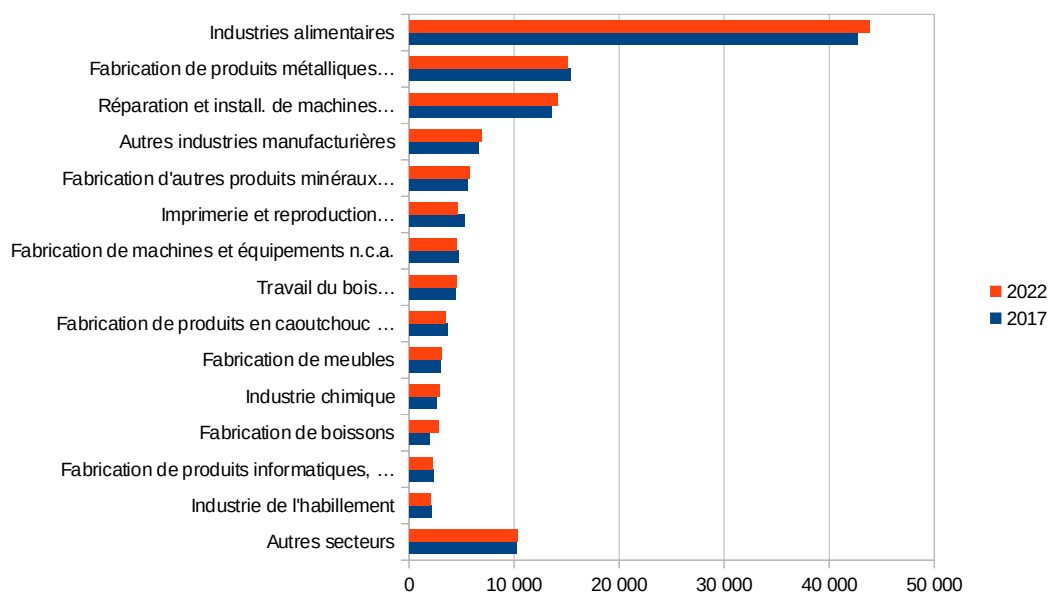
La fabrication de boissons enregistre une forte hausse, de 42 %, du nombre des établissements employeurs (+800) entre 2017 et 2022, grâce en particulier au développement de la fabrication de bières. Avec 500 établissements supplémentaires, la réparation et installation de machines et d'équipements contribue aussi à la hausse des établissements employeurs, notamment dans la réparation de machines et équipements mécaniques.

À l'inverse, entre 2017 et 2022, le secteur de l'imprimerie et de la reproduction d'enregistrements constate une baisse de 12 % du nombre de ses établissements employeurs (-600), et de 17 % de ses établissements de plus de 20 salariés, en particulier dans les activités de pré-presses et d'autre imprimerie. Dans ce secteur, seul l'accroissement du nombre de micro-entrepreneurs, de +3 400 entre 2017 et 2022, permet une augmentation du nombre total d'établissements (+1 200).

Le nombre d'établissements employeurs recule également dans d'autres secteurs, tels que la fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements (-300 entre 2017

et 2022, soit -2 %) ou la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (-200, soit -5 %), cette diminution affectant aussi les établissements de plus de 20 salariés de ces secteurs.

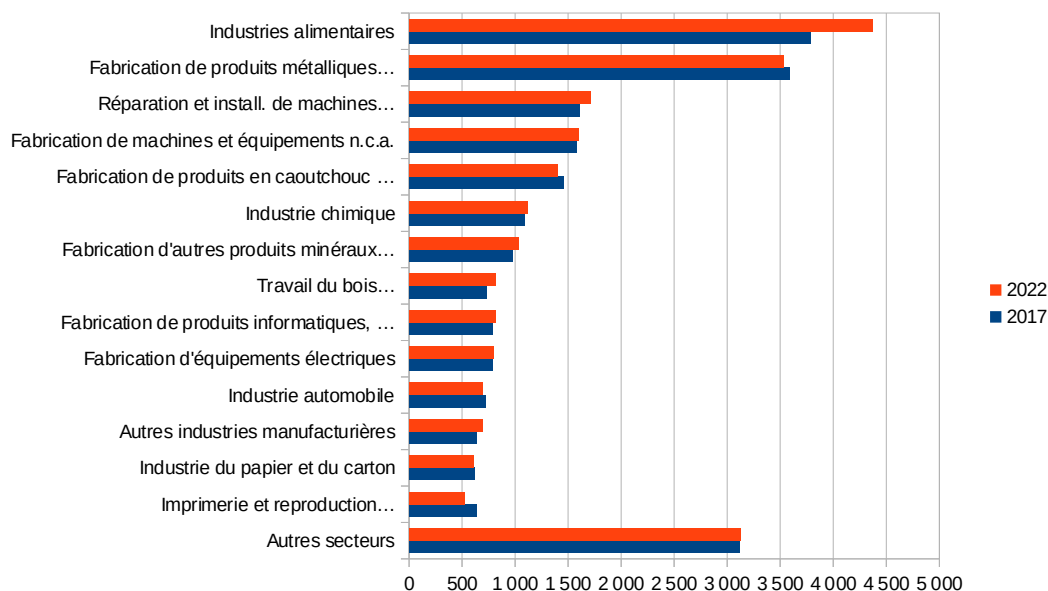
Figure 25 : Nombre d'établissements employeurs dans les secteurs de l'industrie manufacturière, en 2017 et 2022



Source : SIDE, Flores.

Note : les effectifs salariés sont ceux connus en fin d'année ; ils excluent les intérimaires.

Figure 26 : Nombre d'établissements de plus de 20 salariés dans les secteurs de l'industrie manufacturière, en 2017 et 2022



Source : SIDE, Flores.

Note : les effectifs salariés sont ceux connus en fin d'année ; ils excluent les intérimaires.

V Bibliographie et fondements juridiques

ALVISET, Christophe, 2020. [La troisième refonte du répertoire Sirene : trop ambitieuse ou pas assez](#). In : Courrier des statistiques. 29 juin 2020. Insee, N° N4, pp. 101-121.

EUROSTAT – OECD, 2007. [Eurostat – OECD Manual on Business Demography Statistics](#).

EUROSTAT, 2010. [Business registers – recommendations manual](#).

EUROSTAT, 2013. [European system of accounts ESA 2010](#).

EUROSTAT, 2021. [European Business Statistics Manual – 2021 edition](#).

EUROSTAT, 2021. [European business statistics methodological manual for statistical business registers – 2021 edition](#).

HACHID, LECLAIR, 2019. [Sirus, le répertoire d'entreprises au service du statisticien](#). In : Courrier des statistiques. 29 novembre 2022. Insee, N° N8, pp. 115-130.

BÉGUIN, HAAG, 2017. [Méthodologie de la statistique annuelle d'entreprises – Description du système « Ésane »](#). 10 octobre 2017. Insee Méthodes N° N130.

MOREAU G., 2023, [Les grandes entreprises sous leur meilleur profil](#), Le blog de l'Insee, 17 novembre 2023

Loi n° [2008-776](#) du 4 août 2008 de modernisation de l'économie. In : site de Légifrance.

Règlement (UE) [696/93](#) du Conseil du 15 mars 1993 relatif aux unités statistiques d'observation et d'analyse du système productif dans la Communauté.

Règlement (UE) [2019/2152](#) du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 relatif aux statistiques européennes d'entreprises, abrogeant dix actes juridiques dans le domaine des statistiques d'entreprises.

Règlement d'exécution (UE) [2020/1197](#) de la Commission du 30 juillet 2020 établissant des spécifications techniques et des modalités d'exécution en application du règlement (UE) 2019/2152 du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques européennes d'entreprises, abrogeant dix actes juridiques dans le domaine des statistiques d'entreprises.

UNECE, 2018. [Guidelines on the use of statistical business registers for business demography and entrepreneurship statistics](#).